

Programme de Microfinancements du FEM - CÔTE D'IVOIRE -

**DOCUMENT DE STRATEGIE NATIONALE DE LA
COTE D'IVOIRE (OP6)**



06 MARS 2017

RAPPELS PRELIMINAIRES

RAPPEL 1- CHRONOLOGIE DU PROCESSUS DU CPS

ACTIVITES	DATE	SOURCE DE VERIFICATION
1- Compte rendu de la réunion du Maroc/présentation de l'approche paysage au CNP	12 Aout 2015	CR du 20 Oct 2015
2- Réunion du comité décidant de la maîtrise d'œuvre via le FEREAD	20 oct. 2015	CR du 20 oct 2015
3.1 Réunion du comité et de la FEREAD ; 3.2 Approbation du document de projet sur l'élaboration de la stratégie 3.3 Choix des consultants	4 Fev 2016 23 Fev 2016 23 Fev 2016	CRs des 4 et 23 fev 2016
4. Réunion conjointe du comité et des consultants pour la présentation de l'approche paysagère	29 Fev 2016	CR du 29 fev 2016
5.1 Réunion technique des consultants ; 5.2 Définition de leurs critères de sélection des paysages retenus en CI	4 mars 2016	CR du 4 Mars 2016
6-1 Réunion d'information et d'échange avec le PNUD sur le processus et validation du processus par le PNUD ; 6-2 Proposition par le PNUD de la soumission d'un document de TDR pour la maîtrise d'œuvre du CPS	Jan – Fev - 2016	Document de projet, MOA du CPS
7.1 Elaboration du premier draft du document de stratégie par les consultants ; 7.2 Analyse par le comité ; 7.3 Soumission au comité pour pré-validation	15 Mars 2016	CPS de Mars 2016
8- Transmission du premier draft du CPS au PNUD et au CPMT	23 mars 2016	Mail du 23 Mars 2016
9- Proposition d'un deuxième draft du CPS par les consultants et transmission au CPMT	20 Avril 2016	CPS de Mars 2016 revu et corrigé
10- Présentation d'un troisième draft du CPS au comité pour validation d'étape puis transmission au CPMT pour commentaires et observations	26 Avril 2016 29 Avril 2016	CPS – Avril 2016 transmis au CPMT
11- Mission de consultation (Daoukro-Adzopé-Abengourou)	13 – 16/07/2016	Rapport de mission des consultants
12- Réunion de consultation des consultants avec l'UFEM-CI	6/09/2016	CR de réunion
13- Sollicitation de la GIZ au SGP et Mission de dialogue participative au Parc de la Comoé effectuée par la GIZ.	Sept / Octobre 2014	Rapport de mission / Projet de partenariat
14- Réunion de consultation des consultants avec la FEREADD	30 Aout 2016	CR de réunion
15- Réunion technique des consultants (Siège FEM) Validation du quatrième « Draft » du document de stratégie	4 /10/ 2016	Quatrième « Draft »
16- Réunion de restitution du 4 ^{ème} Draft au CNP	29 Nov-2016	CR de réunion
17- Transmission du 4 ^{ème} Draft au CPMT	Déc-2016	Mail de transmission
18- Réunion sur la prise en compte des observations du CPMT	26 Jan-2017	CR de réunion
19- Réunion sur la prise en compte des observations constituée d'un comité ad hoc restreint pour la finalisation	7 Fév-2017	CR de réunion
20- Réunion avec les populations de Odienné-Dyenguélé	18 Fév-2017	Rapport de mission
21- Réunion avec les populations de Adonikro (ABENGOUROU)	24 Fév-2017	Rapport de mission
22- Réunion avec les populations de ETTROKRO (DAOUKRO)	27 Fev-2017	Rapport de mission
23- Réunion du comité	Mars-2017	CR de réunion
24- Transmission de la dernière version approuvée	Mars-2017	

RAPPEL 2 – OBSERVATIONS CLES DU CPMT

Nro	RAPPEL DES OBSERVATIONS RFP (Regional Focal Point-CPMT)	CORRECTIONS APPORTÉES		SOURCES DE VÉRIFICATIONS	
		OUI	NON	CPS	Autres documents ou Rapport du processus
MAIL DE JUILLET 2016					
1	La description de la société civile est brève. La FERAD n'apparaît pas dans les acronymes bien qu'étant le « maître d'œuvre » pour le SGP.	Prise en compte			Voir CPS page 7
2	Toute décision stratégiques est prise au sein CNP		Non		Toute décision stratégie est prise par le CNP
3	Pour clarifier, donner les dates des différentes réunions des décisions stratégiques du comité et les minutes ou CR les concernant ou afférentes.	Prise en compte			Toutes les dates sont dans le CPS
4	Le PNUD est invité à toutes les réunions du CNP et approuve en dernier ressort via ce qui est transmis au PNUD c/o pour MOA.	Prise en compte			Le PNUD est membre du CNP
5	Expliquer pourquoi les différentes dates n'ont pas été produites dans le CPS.	Prise en compte			Toutes les dates sont dans le CPS
6	Absence d'information sur les participants	Prise en compte			Voir annexe
7	S'agissant des consultants, ils sont tous des hommes (veut-il parler de jeunes ?) de 50 à 60 ans.	Prise en compte			Cela n'est pas un problème pour le CNP
8	Ils sont dotés de larges expériences mais ne représenteraient pas la diversité des cibles et des groupes parties-prenantes ou les différentes régions du pays.	Prise en compte			Ils représentent la diversité ivoirienne
MAIL DE JANVIER 2017					
9	La stratégie devait refléter des actions orientées sur une consolidation des acquis du SGP.	Prise en compte			Prise en compte par le CPS
10	Manque de documentation. (rapport sur le processus). les actions proposées dans les villages sont vagues ainsi que leur nombre. Le nom des villages fait défaut.	Prise en compte			Les actions sont précisées dans le CPS

TABLE DES MATIERES	
RAPPELS PRELIMINAIRES	2
RAPPEL 1- CHRONOLOGIE DU PROCESSUS DU CPS	2
RAPPEL 2 – OBSERVATIONS CLES DU CPMT	3
TABLE DES MATIERES	4
PREMIERE PARTIE : GENERALITES	7
INTRODUCTION	8
I-JUSTIFICATION	8
II-PROFIL ECOLOGIQUE DUPAYSAU REGARDDES PREMIERES PREOCCUPATIONS THEMATIQUES DU FEM	9
II-1- SITUATION GEOGRAPHIQUEETMILIEU PHYSIQUE	9
II- 2- DIVERSITE BIOLOGIQUE DE LA COTE D’IVOIRE	10
II-3- CHANGEMENT CLIMATIQUE	10
II-4-EAUX INTERNATIONALES	11
II-5-PRODUITS CHIMIQUES ET POPs	11
II-6-DEGRADATION DES TERRES	11
II-7-GESTION DURABLE DES FORETS	11
DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE	13
I-INTRODUCTION DU PROCESSUS PARTICIPATIF DU CPS	14
II-DESCRIPTION DU PROCESSUS DE DIALOGUE PARTICIPATIF	14
III-ORIENTATIONS STRATEGIQUES	14
IV-REVUE DES PRECEDENTES STRATEGIES ORIENTEES VERS LA CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE	15
V-CONCEPT NOUVEAU DE L’APPROCHE PAYSAGERE	16
V-1-PAYSAGES PRE-SELECTIONNES POUR OP6	16
V-2- CHOIX DES 5 PAYSAGES DEFINITIFS ET LEUR CRITERES	17
V-3- LOCALISATION DES PAYSAGES RETENUS POUR OP6	19
V-4-APPROCHES REFERENTIELLES ET CONCEPTUELLES DES PAYSAGES	22
V.4.1-Paysage de la réserve Mont Nimba ou Paysage 1	22
a)-Description orientée vers l’approche référentielle	22
b)-Arbre des problèmes de la situation référentielle	22
c)-Approche conceptuelle des solutions et chaines des résultats principaux	23
d)-Décisions stratégiques au regard des contraintes diverses	23
V.4.2-Paysage de Béki ou paysage 2	24
a)-Description orientée vers l’approche référentielle	24
b)-Arbre des problèmes de la situation référentielle	24

c)-Approche conceptuelle des solutions et chaines des résultats principaux	25
d)-Décisions stratégiques au regard des contraintes diverses	25
V.4.3-Paysage d'Ettrokro ou paysage 3	26
a)-Description orientée vers l'approche référentielle	26
b)-Arbre des problèmes de la situation référentielle	26
c)-Approche conceptuelle des solutions et chaines des résultats principaux	27
d)-Décisions stratégiques au regard des contraintes diverses	27
V.4.4-Paysage du Dyenguélé-Odienné ou paysage 4.....	28
a)-Description orientée vers l'approche référentielle	28
b)-Arbre des problèmes de la situation référentielle	28
c)-Approche conceptuelle des solutions et chaines des résultats principaux	29
d)-Décisions stratégiques au regard des contraintes diverses	29
V.4.5-Paysage du Parc National de la Comoé ou paysage 5.....	30
a)-Description orientée vers l'approche référentielle	30
b)-Arbre des problèmes de la situation référentielle	30
c)-Approche conceptuelle des solutions et chaines des résultats principaux	31
d)-Décisions stratégiques au regard des contraintes diverses	31
VI-ACTIVITES « NON-GRANTED » OU ACTIVITES HORS SUBVENTIONS A IMPACT COMMUNAUTAIRE : « GRANT-MAKING PLUS ».....	32
VII-APPROCHE STRATEGIQUE DE L'AFFECTATION DES RESSOURCES	33
VIII-DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE	33
VIII-1-AGREGATION DES IMPACTS DES PROJETS NOTAMMENT AU PLAN ECOLOGIQUE POUR MONTRER LE BENEFICE ECOLOGIQUE MONDIAL	35
VIII.2-STRATEGIE DEMOBILISATION DESRESSOURCES	36
VIII.3-PERENNISATION ET CONSOLIDATION DES ACQUIS	36
CONCLUSION ET ANNEXES	37
CONCLUSION.....	38
ANNEXE	39

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABN :	Autorité du Bassin du Niger
CNP :	Comité National de Pilotage
CPMT :	Central Programme Management Team
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FEREADD :	Fédération des Réseaux et Associations de l'Energie, de l'Environnement et du Développement Durable
FIT :	Front Intertropical de Transition
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIZ :	Coopération Internationale Allemande
MINEDD :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
OCB :	Organisation Communautaire de Base
OIPR :	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Phase Opérationnelle
OSCs :	Organisation de la Société Civile
PETROCI :	Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire
POPs :	Polluants Organiques Persistants
PMF :	Programme de Micro Financements
PMF/FEM :	Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
SGP :	Small Grants Programme
SNU :	Système des Nations Unies
STAR :	Système Transparent d'Allocation des Ressources
UFEMCI :	Union des Organisations partenaires et bénéficiaires du FEM
UNESCO:	United Nations Education and Science Organization
UNOPS :	United Nations Office for Project Services / Bureau des Nations Unies pour les Services aux Projets

PREMIERE PARTIE : GENERALITES

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans le Programme de Micro-Financement (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour offrir aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) des subventions pour leur permettre de relever les défis environnementaux mondiaux, tout en répondant aux besoins de développement durable. Pour faire face aux contraintes liées à la pression des besoins exprimés et à l'insuffisance des financements disponibles, le FEM entreprend depuis plusieurs années, un certain nombre de réformes autour d'objectifs environnementaux globaux construits sur la base de plans d'action et de stratégies nationaux de développement durable. Dans ce contexte, pour la période 2015 à 2018, durant sa sixième phase opérationnelle (OP6), le PMF/SGP s'est fixé comme objectif de soutenir la création d'avantages environnementaux mondiaux et la sauvegarde de l'environnement mondial, grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale, dans le cadre d'une approche paysagère.

C'est dans cette optique qu'une équipe d'experts consultants a été recrutée, pour l'élaboration du document de stratégie nationale de la Côte d'Ivoire pour l'utilisation des fonds de micro financements pour la sixième Phase Opérationnelle (OP6). L'élaboration du document a nécessité la collaboration effective des conseils généraux, des autorités départementales des OCBs, du secteur privé et a également des Réseaux significatifs d'ONGs d'environnement que sont, la Fédération des Réseaux et Associations de l'Energie, de l'Environnement et du Développement Durable (FEREADD), et l'Union des ONG partenaires et des OCB bénéficiaires du FEM en Côte d'Ivoire (UFEMCI).

La FEREADD est une fédération revendiquant près de 300 organisations membres et elle travaille avec plusieurs partenaires dont l'Etat, la Banque Mondiale, le PNUD et l'Union Européenne.

L'objectif de cette stratégie est de contribuer à l'amélioration de l'environnement écologique national à travers une mise en œuvre efficace de projets identifiés, en impliquant particulièrement les communautés de base selon les sept axes stratégiques définis par le FEM pour OP6. La stratégie propose des mesures concrètes appropriées à travers des projets communautaires, qui doivent être élaborés et exécutés par des Organisations de la Société Civile (OSC), particulièrement par les Organisations Communautaires de Base (OCB).

La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie permettra à terme de réduire la dégradation des habitats naturels des paysages. Cela permettra également de préserver la biodiversité, de promouvoir l'adoption de pratiques agricoles durables, d'améliorer de façon durable les moyens de subsistance et le bien-être de tous les groupes sociaux (notamment les femmes et les jeunes), d'intégrer les connaissances écologiques traditionnelles avec la science moderne pour assurer un approvisionnement stable des services écosystémiques; de soutenir et de renforcer les capacités institutionnelles et d'intégrer des formes de cogestion du patrimoine foncier traditionnel.

I-JUSTIFICATION

Le processus de révision du Plan Stratégique s'appuie sur les axes stratégiques du FEM. En effet, sept (07) axes stratégiques ont été retenus par le FEM pour la phase opérationnelle OP6. Ces axes sont :

- Axe stratégique 1** : conservation communautaire des paysages terrestres/marins ;
- **Axe stratégique 2**: agro écologie intelligente et innovante, adaptée aux contextes du changement climatique ;

- **Axe stratégique 3:** co-avantage d'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone ;
- **Axe stratégique 4:** coalitions locales et mondiales de produits chimiques ;
- **Axe stratégique 5 :** Plateforme de dialogue, de planification et d'échange entre les organisations de la société civile et le gouvernement ;
- **Axe stratégique 6 :** Promotion de l'inclusion sociale (Intégration du genre – Implication de la jeunesse – subventions aux populations locales ou autochtones ;
- **Axe stratégique 7 :** Portée globale pour le programme basée sur les connaissances et les pratiques de citoyens (Bibliographie numérique des innovations communautaires – Echange Sud-Sud sur les innovations communautaires).

Les projets porteront particulièrement sur des actions communautaires, de renforcement des capacités, de recherche appliquée, de diffusion de l'information, en vue de l'élévation du niveau de conscience des populations sur les préoccupations du FEM. Par ailleurs, toutes les actions doivent se réaliser dans la recherche de la meilleure adéquation entre les stratégies et programmes opérationnels du FEM.

II-PROFIL ECOLOGIQUE DUPAYSAU REGARDDES PREMIERES PREOCCUPATIONS THEMATIQUES DU FEM

II-1- SITUATION GEOGRAPHIQUE ET MILIEU PHYSIQUE

La Côte d'Ivoire est située d'une part entre 4°30 et 10°30 de latitude nord, et d'autre part entre 2°30 et 8°30 de longitude ouest. Elle est limitée au Sud par l'océan atlantique (environ 600 km de côte, dans la partie occidentale du golfe de Guinée), au Nord par le Mali et Burkina Faso, à l'Est par le Ghana et à l'Ouest par la République de Guinée et le Libéria. Sa superficie est de 322 462 km².

La Côte d'Ivoire dispose d'un relief peu contrasté et surtout caractérisé par une sorte de monotonie. Dans la réalité, on peut distinguer trois grands ensembles de reliefs que sont les plaines, les plateaux et les massifs montagneux. À côté de ces trois types de reliefs caractéristiques de la partie continentale de la Côte d'Ivoire, il convient de mentionner le littoral qui présente des aspects différents en partant de l'Ouest vers l'Est du pays. On observe d'abord une série de caps rocheux, puis on rencontre des falaises, enfin la côte devient avec le cordon littoral qui isole la mer, un vaste système lagunaire. La Côte d'Ivoire dispose sur 90% du territoire, d'un réseau hydrographique dense comprenant des fleuves, des rivières, des ruisseaux, des lacs et des réservoirs artificiels. Quatre principaux fleuves (Bandama, Comoé, Cavally, Sassandra) traversent le pays dans un écoulement Nord-Sud. Les sols qui recouvrent le territoire ivoirien peuvent être regroupés en quatre principales entités : les sols ferrallitiques, les sols ferrugineux tropicaux, les sols sur roches basiques et les sols hydromorphes ou sols littoraux (ORSTOM, 1972).

La Côte d'Ivoire appartient au domaine des climats chauds de la zone intertropicale avec un régime pluviométrique lié aux déplacements du Front Intertropical de Transition (FIT). Ces déplacements, favorisés par divers paramètres, permettent de distinguer quatre types de climats : le climat subéquatorial, le climat tropical humide, le climat tropical sec et le climat de montagne. La pluviométrie varie de 1000 à 1700 mm dans le Nord contre 1400 à 2400 mm dans le Sud et dans l'Ouest montagneux, elle se situe entre 1400 et 2300 mm.

La population de la Côte est estimée actuellement à plus de 22 millions d'habitants (RGPH, 2014), soit une densité d'environ 50 habitants au km². Les caractéristiques majeures de cette population sont le poids démographique des jeunes, la croissance explosive, l'urbanisation rapide, au point que les enquêtes récentes aient révélé la prédominance des citadins.

Le pays est marqué par un système d'économie libérale dont les reflets sont l'agriculture extensive, l'exploitation forestière, la course à la constitution d'un réseau industriel dense, la multiplication des explorations et des exploitations minières et pétrolières, la frénésie dans l'implantation des infrastructures et des superstructures, etc. conjugués à la destruction des puits de CO₂ que constituent les forêts. Ce sont des actions de nature à poser avec acuité la question de la contribution de la Côte d'Ivoire aux problèmes traités par le FEM.

II- 2- DIVERSITE BIOLOGIQUE DE LA COTE D'IVOIRE

La diversité biologique de la Côte d'Ivoire est liée à son climat. Cela s'observe par les différents écosystèmes du pays et du nombre d'espèces qu'on y rencontre. Ces écosystèmes sont caractérisés selon des critères faisant référence à la densité et à la structure de la végétation. On distingue ainsi diverses formations végétales forestières, des savanes variées et des zones humides. En ce qui concerne les espèces animales, les sources bibliographiques en font état d'environ 2934. La valeur d'utilisation, pour les populations locales, de la diversité biologique est extrêmement élevée ce qui concourt notamment à accroître la vulnérabilité de la biodiversité.

II-2-1- Les aires protégées de la biodiversité

La Côte d'Ivoire dispose de : 2 réserves naturelles intégrales, 8 parcs nationaux, 3 réserves de faune et de flore et 17 réserves botaniques situées dans les forêts classées. L'ensemble de ces aires protégées couvre une superficie de 2 334 748 hectares. La répartition des parcs nationaux et des réserves de faunes et de fleurs recouvre la plupart des zones phytogéographiques, à l'exception de la zone d'endémisme « Est » du bloc forestier guinéen qui ne possède actuellement aucun site de protection.

II-3- CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le 24 novembre 1994. Par cet acte le gouvernement engage le pays à « stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ».

L'inventaire national des sources d'émission de gaz à effet de serre révèle que les secteurs les plus émetteurs sont dans l'ordre : l'énergie ; l'énergie (bois de feu, charbon de bois, résidus végétaux) ; l'agriculture ; les changements dans l'exploitation des terres et forêts ; les déchets avec une émission importante de méthane (CH₄) ; les eaux usées domestiques et industrielles.

Le cadre institutionnel du secteur est marqué par la multiplicité des acteurs et la quasi-absence de coordination des initiatives. Le cadre juridique et réglementaire est fourni. Mais il s'agit essentiellement de règles générales qui découlent de textes adoptés pour les secteurs connexes ou liés aux Gaz à effet de Serre, tel le code minier et le code de l'environnement. La législation spécifique aux gaz à effet de serre est inexistante. Les règles qui pourraient être appliquées souffrent d'inadaptation.

Le bois-énergie demeure une source essentielle d'énergie pour les ménages à faibles revenus des pays pauvres de même qu'il constitue la seule source d'énergie de cuisson en milieu rural ivoirien. L'accroissement du volume de bois-énergie consommé par habitant

dans un pays en mutation économique, censé connaître un développement social qui favorise l'accès à des modes de vie modernes paraît paradoxal.

II-4-EAUX INTERNATIONALES

Le réseau hydrographique de la Côte d'Ivoire est pour l'essentiel constitué d'eaux continentales dans la mesure où leurs bassins sont partagés avec les pays frontaliers. En effet, le Bandama est le seul fleuve ivoirien qui prend sa source en Côte d'Ivoire. A l'extrême Ouest du pays, il y a le Cavally, fleuve-frontière avec le Libéria, et la Sassandra situé au Centre-Ouest qui prennent tous deux leur source en Guinée. Le Comoé à l'Est du pays, prend sa source au Burkina-Faso. Tandis que la Bia et le Tanoé toujours à l'Est, prennent leurs sources au Ghana. A l'inverse, il y a quelques cours d'eau à écoulement Sud-Nord qui prennent leurs sources dans la zone septentrionale de la Côte d'Ivoire, ce sont le Koureké, le Baoulé, et le Bagoué qui appartiennent au bassin du fleuve Niger. Limiter les apports de polluants rémanents à ces cours d'eau est une des actions à mener par le Micro-FEM.

II-5-PRODUITS CHIMIQUES ET POPs

L'origine des produits chimiques et des POPs en Côte d'Ivoire est principalement liée à l'activité économique de la Côte d'Ivoire basée sur une agriculture industrielle et paysanne nécessitant beaucoup d'intrants.

Du Nord au Sud, l'économie de la Côte d'Ivoire repose sur le Coton, le Café, le Cacao, le Palmier, l'Hévéa, etc.

De telles filières agricoles consomment de nombreux intrants, engrais et pesticides, pour faire face à la faible productivité des terres. Plus récemment à côté de l'agriculture, l'activité minière artisanale notamment l'orpaillage s'est énormément accrue en Côte d'Ivoire en raison des nombreux gisements d'Or éparpillés sur toute la moitié Nord du pays. Cette activité d'orpaillage recourt à un usage clandestin de mercure qui commence à être un sujet de préoccupation.

II-6-DEGRADATION DES TERRES

Le déboisement à but agricole d'environ 300.000 ha/an et l'exploitation minière forestière constituent les causes majeures de la dégradation des terres en Côte d'Ivoire.

Pays naguère forestier sur près de 40% de son territoire soit 12 millions d'hectares de forêts primaires en 1960, la Côte d'Ivoire dispose d'à peine 3 millions d'hectares de forêts primaires en 2016.

Il est notoirement connu que les sols tropicaux humides sont extrêmement fragiles et doivent leur abondance de végétation au cycle production d'humus grâce aux précipitations importantes et à l'ensoleillement en toutes saisons.

Une fois les terres défrichées, il s'installe un processus de dégradation des sols, notamment les couches arables peu profonds sous l'effet conjugué de l'érosion hydrique et des vents. La dégradation des sols concerne tout le territoire ivoirien et constitue une des causes majeures des migrations internes de populations vers les zones forestières de l'Ouest Ivoirien.

II-7-GESTION DURABLE DES FORETS

Avec une mosaïque de forêts primaires dont le cumul des superficies tourne autour d 3 millions d'ha, La Côte d'Ivoire est bien entendu, confronté à un problème de gestion durable des forêts. A cet effet, il existe une Société Nationale des forêts qui réalise 4000 ha de boisement par an, soit à peine 1% du rythme de déboisement annuel.

Dès lors la nécessité de repenser la politique nationale de gestion durable des forêts s'impose avec urgence.

Faut-il persévérer dans l'idée que seul l'Etat peut reconstituer les forêts ? Ou, faut-il combiner foresterie d'Etat avec la forêt participative paysanne ou communautaire ?

Des expériences concluantes menées par le SGP autorisent à penser que l'implication des communautés avec les motivations nécessaires et une réglementation appropriée constituent une approche stratégique viable pour la gestion durable des forêts pour les décennies à venir.

Tableau : Liste des principaux Accords Multilatéraux sur l'Environnement et cadres de planification pouvant orienter les actions du PMF/FEM en Côte d'Ivoire

PRINCIPAUX ACCORDS MULTILATERAUX ET DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION	DATE DE RATIFICATION / ADOPTION
Convention sur la Diversité Biologique	1994
Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	1994
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification	1997
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	2003
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine	1993
Convention sur le Commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction	1993
Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	1982
Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	1969
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	1992
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	1994
Code de l'Environnement	1996
Code de l'Eau	1998
Code forestier	2015
Stratégie Nationale de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique	2002
Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, MERF	1995

DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE

I-INTRODUCTION DU PROCESSUS PARTICIPATIF DU CPS

En tant que programme destiné aux communautés dans sa finalité, la conception de la stratégie a reposé sur un cheminement consultatif et participatif par paliers successifs. Ont été consultés notamment des acteurs dits de la société civile, du secteur privé, des collectivités décentralisées et du comité de pilotage. En plus, des missions ont été effectuées pour le compte du comité national de pilotage du SGP par des représentants d'organisation non gouvernementale (FEREADD) maître d'œuvre du CPS, par des consultants et aussi par certaines agences de coopération et de développement international, qui ont contacté le SCP pour nouer des partenariats. Ce sont notamment la GIZ et Conseil de l'entente.

II-DESCRIPTION DU PROCESSUS DE DIALOGUE PARTICIPATIF

Le processus de dialogue a été élaboré comme suit :

- Septembre 2013 : Mission autour du Mont Nimba à la demande du CPMT, pour une étude de l'approche paysagère avec la Guinée, le Libéria et la Côte d'Ivoire ;
- Juillet 2016 : Missions de dialogues participatifs des consultants dans les paysages de Béki, Ettrokro, Aghien
- Août 2016 : Atelier de la première équipe de consultants avec la FEREADD.
- Septembre 2016 : premières séances de travail GIZ/SGP pour le partenariat autour de la Comoé.
- Septembre 2016 : Atelier de la première équipe de consultants avec l'UFEMCI pour la recherche des paysages clés ;
- Octobre 2016 : Mission de la GIZ pour l'identification des problèmes dans le Sud-Est du parc national de la Comoé et plusieurs rencontres d'échanges avec le SGP ;
- Octobre 2016 : Requête de la GIZ en faveur d'un partenariat stratégique avec le SGP pour l'assistance à la mise en œuvre des projets apicoles ;
- Janvier-février 2017 : Atelier de la FEREADD avec les populations riveraines du Mont Odienné-Dyenguélé pour la définition des problématiques autour de ce paysage ;
- Février 2017 : Atelier de diagnostic participatif avec les populations des paysages de Béki ;
- Février 2017 : Atelier de diagnostic participatif avec les populations des paysages d'Ettrokro ;
- Février 2017 : Rencontre d'échanges avec la Fondation PETROCI en faveur d'un partenariat stratégique avec le SGP.

Ainsi, à l'issue du premier processus de formulation du CPS débuté en Février 2016 et achevé en Janvier 2017, un processus plus court mais accéléré a été entrepris sur les 2 mois allant de janvier à Février 2017, qui prend en compte les résultats du premier processus.

III-ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A la fin du premier processus participatif de formulation du CPS et sur la base des critiques et observations émises par le CPMT et le bureau du PNUD C/O, à la suite des travaux d'une première équipe ;

Un comité ad hoc constitué sous la présidence du Vice-Président du CNP, a été instruit pour produire un CPS reflétant des paysages devant apparaître suffisamment représentatifs des enjeux écologiques et sociaux actuels, et répondant au souci des équilibres régionaux en Côte d'Ivoire.

Le comité ad hoc a repris les conclusions de tout le processus participatif mentionné ci-dessus. Il s'est fondé également sur les conclusions de deux (2) ateliers organisés

respectivement avec la FEREADD et l'UFEMCI qui sont les deux (2) réseaux d'ONG environnementale en Côte d'Ivoire, dans le but d'aider à identifier les paysages prioritaires.

IV-REVUE DES PRECEDENTES STRATEGIES ORIENTEES VERS LA CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE

Le concept de la zone géographique se base sur des principes écologiques de planifications et d'utilisation rationnelle des ressources du FEM en vue d'accroître l'impact et la visibilité du programme, et également sur les réalités géographiques de localisation des ONGs et OCBs en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire là où se trouvent des capacités avérées de bonne utilisation des ressources du FEM.

Pendant plusieurs années, il a été remarqué que les ONGs et OCBs opéraient principalement dans trois régions de la Côte d'Ivoire à savoir : le Nord, le Centre et le Sud. Pendant que les ONGs du Nord et du Centre étaient très actives sur les projets de terrain, celles du Sud excellaient dans les activités de plaidoyer. Face à cette réalité, il est apparu nécessaire de créer des zones de concentration géographique des activités là où les chances de succès sont les meilleures. En effet, les ONGs basées au Nord et au Centre ont prouvé à la pratique une meilleure efficacité dans l'exécution des projets.

Quatre (4) zones géographiques avaient été expérimentées à cet effet (la zone des savanes située au Nord dans le département de Korhogo, la zone préforestière délimitée par les départements de Yamoussoukro, Dimbokro, Toumodi et Didiévi, la zone située autour de la Lagune Aby comprenant le parc national des Îles Ehotilés et bassins versants des fleuves Bia et Tanoé, et la zone couvrant la région du Parc National d'Azagny).

Au cours de ces dernières années, le FEM SGP a capitalisé ses actions dans plusieurs secteurs. Il s'agit entre autres de l'accès aux énergies renouvelables (solaire / biogaz) ; l'utilisation des énergies renouvelables pour la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus (San-Pedro etc.) ; l'amélioration de l'efficacité énergétique ; la conservation de la biodiversité ; les méthodes de lutte contre la dégradation des terres (Agroforesterie) ; la création de fonds écologiques villageois de gestion des ressources naturelles ; la capacité à proposer, à conduire et à suivre des modèles de Recherche-Action-Développement (RAD) en milieu paysan.

Pour la période du FEM 5 qui s'est achevée, le nombre total de projets approuvés par la Côte d'Ivoire, s'élevait à 94 projets repartis entre :

- Dégradation des Terres (25 projets) ;
- Changements Climatiques (67 projets) ;
- Renforcement des Capacités (02 projets).

Dans tous ces domaines, le Programme a conduit et continue de conduire plusieurs expériences pertinentes pour le développement local.

Bien que toutes les régions de la Côte d'Ivoire aient des besoins en matière de gestion durable de l'environnement, le Programme de micro-financements du FEM en essayant de répondre à toutes les sollicitations éparpillées, dilue son impact au niveau local et sa visibilité nationale.

V-CONCEPT NOUVEAU DE L'APPROCHE PAYSAGERE

Le paysage pourrait être considéré comme une entité écologique ou un biotope bien circonscrit, qu'il convient de savoir gérer convenablement, parce qu'il assure un certain nombre de biens et services écologiques aux populations riveraines.

Dans les anciens plans de développement de la Côte d'Ivoire, le territoire ivoirien était structuré sur une approche de territoires appelés pays-ruraux qui disposaient de village-centres, autour desquels se trouvaient des villages plus petits. Ces ensembles formaient des paysages socio-géographiques, avec une homogénéité culturelle et des attentes plus ou moins similaires en termes de développement pour chaque paysage ou chaque pays rural.

Le concept de paysage du SGP correspond à la fois à l'identification d'un biotope ou d'un ensemble de biotope à protéger avec dans sa périphérie immédiate un ensemble de groupes sociaux, qui doivent être à la fois acteurs et bénéficiaires des projets à entreprendre.

V-1-PAYSAGES PRE-SELECTIONNES POUR OP6

Dix (10) paysages ont été identifiés au départ et s'étalent sur les trois (3) grandes écozones de la Côte d'Ivoire. C'est qui ressort de l'étude de la première équipe de consultants. Choisis pour représenter des thématiques écologiques et sociocommunautaires propres aux 3 grandes écozones de la Côte d'Ivoire (Cf. carte 1). Ces paysages présélectionnés couvrent toute la Côte d'Ivoire et sont localisés comme suit :

- a) 2 paysages dans le Nord dont un au Nord-ouest et un au Nord-est. L'un et l'autre sont des paysages autour desquels des défis variés d'agro-écologie et de pression humaine sur les ressources ligneuses ont été observés ces dernières années. De plus, l'agriculture cotonnière intense, principale source de revenu des populations nordistes, génère quelques problèmes liés à la rémanence des pesticides.
- b) Dans la région méridionale (centre), trois paysages situés pratiquement sur la même latitude ont été identifiés : Ce sont le mont Nimba à l'extrême Ouest, la Marahoué au centre et la forêt classée d'Ettrokro à l'Est. La bande méridionale de la Côte d'Ivoire, région d'interface entre le Nord et le Sud fait l'objet de sollicitations écologiques très variées, tant pour des besoins au nord que pour des besoins au Sud. On peut mentionner, à titre d'exemple, les nombreux camions remplis de charbon de bois qui empruntent tous les jours les itinéraires opposés, c'est-à-dire du centre vers le nord et du centre vers le sud. De plus, la région centre est marquée par un déficit hydrique (cf. carte des isohyètes). Ainsi, la problématique de la résilience aux aléas climatiques et singulièrement au stress hydrique par des réponses agro-écologiques devra être étudiée dans cette région dans les années à venir. Il paraît néanmoins opportun de faire le choix d'une région suffisamment représentative du spectre hydrique (du minima au maxima) de la Côte d'Ivoire. Cette option est à priori la solution idoine pour expérimenter l'agro-écologie à une échelle bien circonscrite depuis les minimas de pluie jusqu'aux maximas de pluie. C'est ce qui justifie les paysages d'Ettrokro et la forêt de Béki dans la partie Est de la Côte d'Ivoire. Les isohyètes qui représentent les niveaux de pluviométrie en Côte d'Ivoire depuis le nord vers le sud, forment des courbes en cloche et se concentrent sur un axe vertical de 250 km de long depuis la côte du littoral Est jusqu'à Ettrokro.
- c) Enfin, 5 paysages allant de la côte du littoral sur une verticale d'environ 150 km vers le nord ont été identifiés pour tenter de cerner les problèmes de biodiversité du littoral ainsi que la pression et la dégradation des forêts et des sols en raison de l'intense activité agricole dans cette zone de la Côte d'Ivoire. Bien entendu, les préoccupations liées aux pesticides devraient être analysées comme un corollaire des activités agricoles dans ces

endroits. Cependant, il n'est pas possible de pouvoir aborder tous les problèmes liés au FEM en une seule phase du SGP car la Côte d'Ivoire ne pourra disposer que de 400.000 dollars US. Dès lors, il faut arbitrer et rechercher le meilleur compromis entre l'orientation de la direction générale du SGP qui souhaite un seul paysage pour cette phase du FEM-6 et les orientations et attentes divergentes des parties prenantes ivoiriennes. Ainsi faudra-t-il s'attacher à répondre davantage aux attentes des organisations communautaires de base, véritables acteurs de terrain, bien plus qu'à celles des ONG qui sont, pour l'essentiel les intermédiaires de mise en œuvre.

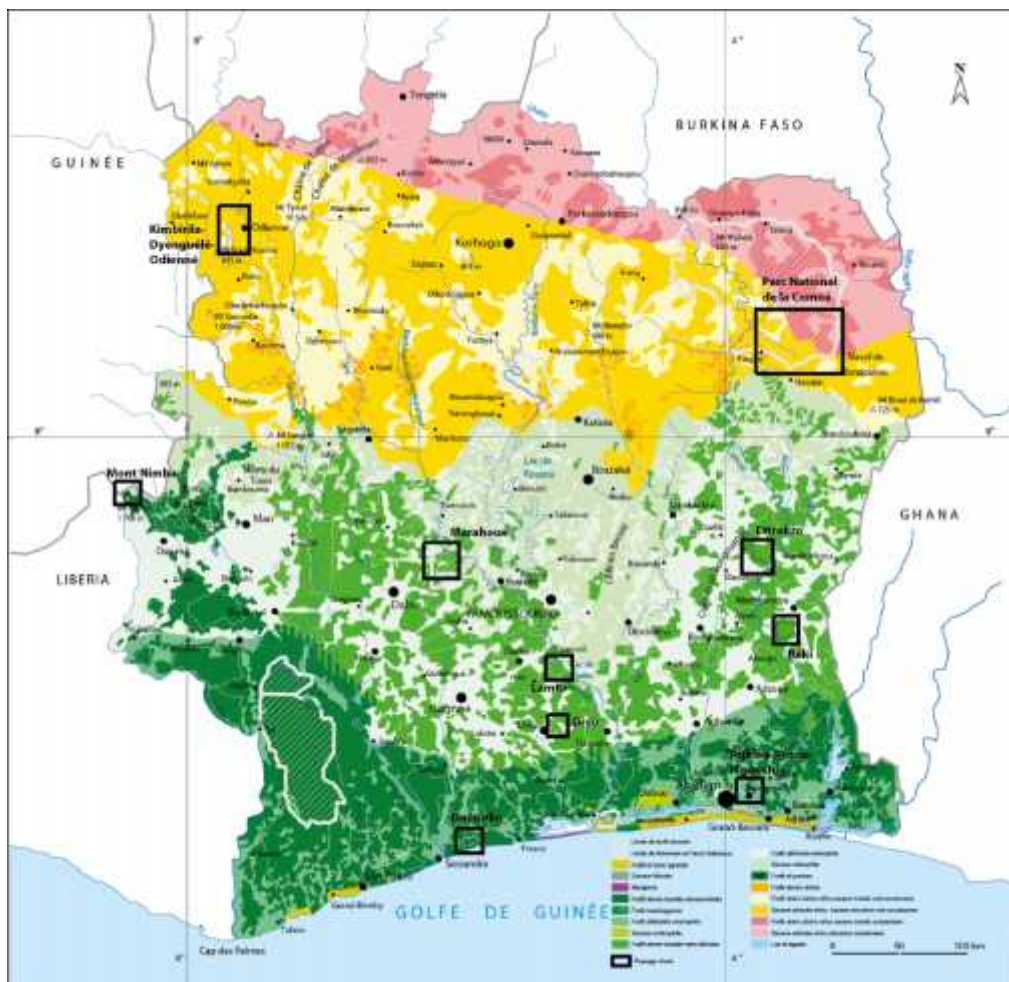


Figure 1. Localisation des paysages pré-identifiés

V-2- CHOIX DES 5 PAYSAGES DEFINITIFS ET LEUR CRITERES

A l'issue de la première étape qui a permis d'identifier 10 paysages, deux ateliers distincts ont été tenus avec les ONG et n'ont pas abouti au choix de paysages définitifs. Par conséquent, le CNP et les consultants sont qualifiés pour retenir des paysages qui puissent permettre d'expérimenter, dans l'intérêt des Organisations Communautaires de Base (OCB), les bonnes pratiques attendues par les axes stratégiques au FEM 6.

Le choix des 5 paysages s'est basé sur les critères suivants :

- 1-Importance Nationale (superficie, richesse biologique, attrait touristique....)
- 2-Importance Mondiale (patrimoine Man and Biosphère de l'Unesco)
- 3-Menaces anthropiques actuelles (pression agricole, exploitation du bois et des mines, braconnage etc...)

4-Engagement des pouvoirs locaux dans la protection du site (engagement potentiel des pouvoirs locaux)

5-Opportunités actuelles de financement par les autres bailleurs fonds

6-Capacité à réaliser un suivi aisé des actions

7-Objectif réaliste ou atteignable

8-Efficience : ressources compatibles avec l'objectif de protection

Les cinq (5) paysages ont été retenus malgré la modicité des moyens prévus et à défaut de faire un consensus vers un paysage unique à travers les consultations des différentes parties prenantes en Côte d'Ivoire. Les 5 paysages retenus sont décrits ci-après selon le critère qui a prévalu à leur sélection. (Décision du comité ad hoc du CNP en janvier 2017 après des consultations préalables avec le PNUD). (Cf.chap.V.4)

1-Paysage du complexe Dyenguélé-Odienné

Situé dans le Nord-ouest de la Côte d'Ivoire, ce paysage constitue le point de départ de la chaîne montagneuse appelée la dorsale guinéenne dont le point culminant est le Mont Nimba, un patrimoine écologique mondial, qui se trouve à la fois sur les trois pays que sont : la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Libéria, au confluent de leurs frontières. Ce paysage du Dyenguélé est arrosé également les sources des fleuves Baoulé et Bagoué qui sont des sous-affluents du fleuve Niger partagé par 9 pays de la sous-région ouest africaine. Plusieurs micro-projets encadrés par le SGP se sont déroulés dans cette zone géographique lors des financements du projet ABN/FEM. Des OCB de cette région sont donc formées à la mise en œuvre des projets communautaires d'écodéveloppement de proximité.

2-Paysage du Parc National de la Comoé

Constitué d'une portion du parc de la Comoé dans sa partie Sud, il s'agit d'un important réservoir de biodiversité qui se trouve également dans la zone dites de pauvreté, les plus aigües en Côte d'Ivoire, telles que définies par la carte de la pauvreté du PNUD en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, avec les crises sanitaires survenues ces dernières années dans certains pays riverains du mont Nimba, plusieurs bailleurs fonds implantés autour des forêts de Taï et du mont Nimba ont délocalisé de nombreuses équipes et activités vers le parc de la Comoé.

Le critère de recherche de synergie tant avec le PNUD C/O qu'avec les autres bailleurs de fonds installés autour du parc, vont en faveur du choix de ce paysage parmi les 5 paysages retenus par la Côte d'Ivoire.(cf. TDR de la stratégie OP6-P4)

3-Paysage du Mont Nimba

A l'occasion d'une initiative prise par le CPMT, en septembre 2013, le mont Nimba a été exploré pour servir de site à l'expérimentation conjointe de l'approche paysagère dans les trois pays voisins de ce patrimoine mondial écologique. Au moment du démarrage du processus de formulation du document de stratégie (CPS) pour la Côte d'Ivoire en janvier-février 2015, les autorités sanitaires ivoiriennes avaient classé cette région dans les zones à risque. Par la suite, cette mesure administrative sanitaire a été levée vers la fin de l'année 2016. Ainsi, ce paysage devient un paysage à prendre en compte dans le processus de formulation stratégique en cours surtout que le CPS de la Côte d'Ivoire fait l'objet de plusieurs révisions à la suite des travaux des consultants. Par ailleurs, un projet expérimental d'agroforesterie est actuellement en cours dans ce paysage et financé sur les ressources de la phase 5 du FEM. Les autorités administratives et forestières de cette zone ainsi que les

Organisations Communautaires de Base (OCBs) ont été déjà sensibilisées à l'approche paysagère.(cf. TDR de la stratégie OP6-P4).

4-Paysage d'Ettrokro

Ce paysage s'inscrit dans une zone caractérisée par un climat de type tropical humide et chaud avec une alternance de 4 saisons dont deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches.

La saison pluvieuse est marquée par deux maxima pluviométriques. En effet, la distribution spatiale de la pluviométrie montre que le paysage est compris entre deux isohyètes (1100 mm et 1200 mm). Le régime climatique est caractérisé par des précipitations moyennes mensuelles variant entre 11 mm et 198 mm. La hauteur pluviométrique annuelle est de 1155 mm. Toute la représentativité hydrique de ce paysage permet d'expérimenter toutes formes d'agriculture agro climato écologique. L'eau étant le facteur limitant et perturbateur de l'agriculture paysanne, les préoccupations émergentes actuelles du stress hydrique que vivent les plantes peuvent être valablement mesurées dans cette partie du territoire.

5-Paysage de Béki

Ce paysage constitue lui aussi une zone idéale pour expérimenter tout le spectre hydrique en Côte d'Ivoire. En effet, tandis qu'une agro écologie intelligente peut être expérimentée avec les minima de pluies à Ettrokro, Béki se trouve sur la moyenne représentation des épisodes pluvieux. On peut donc expérimenter l'agroforesterie la plus diversifiée de la Côte d'Ivoire à Béki.

V-3- LOCALISATION DES PAYSAGES RETENUS POUR OP6

Sur la base des critères mentionnés ci-dessus, un total de cinq (05) paysages prioritaires dont un à l'ouest, deux à l'est et deux au nord ont été retenus en Côte d'Ivoire pour OP6 : le paysage de la réserve du mont Nimba, le paysage d'Ettrokro, le paysage de Béki, le paysage du complexe Dyenguélé-Odienné et le paysage du Parc National de la Comoé (Cf. Figure 2).

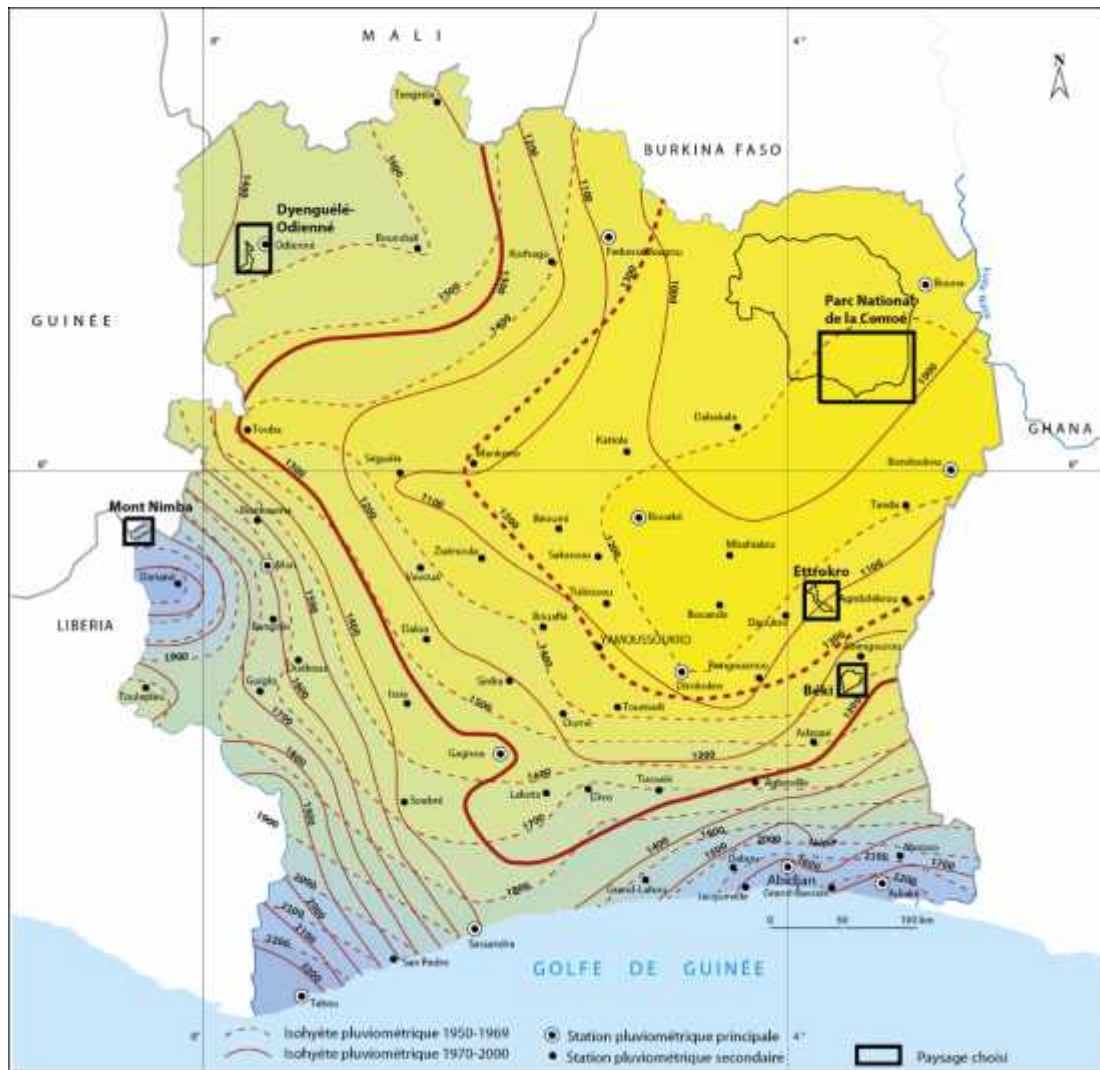
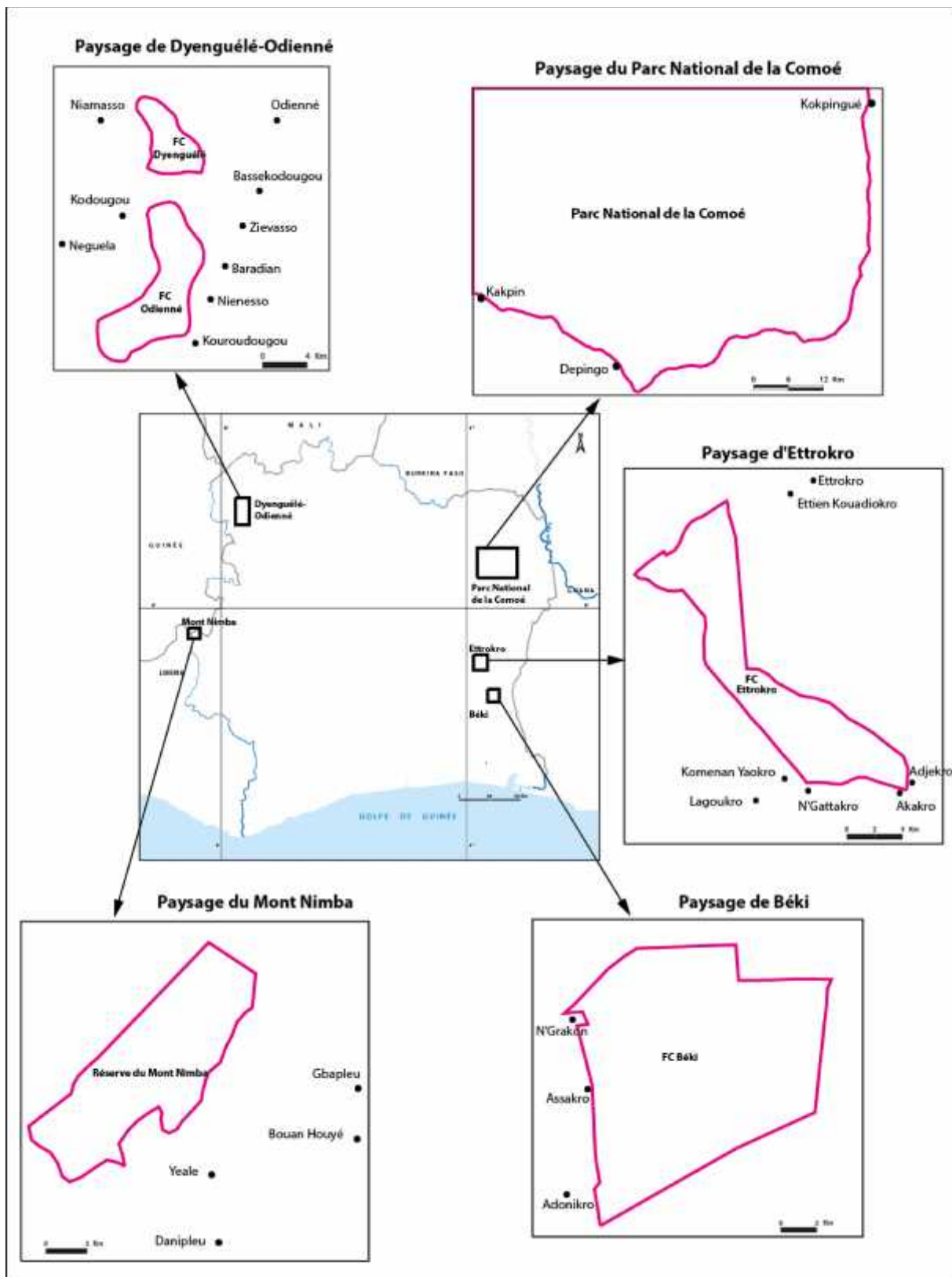


Figure 2. Localisation des paysages retenus et les Isohyètes en Côte d'Ivoire



V-4-APPROCHES REFERENTIELLES ET CONCEPTUELLES DES PAYSAGES

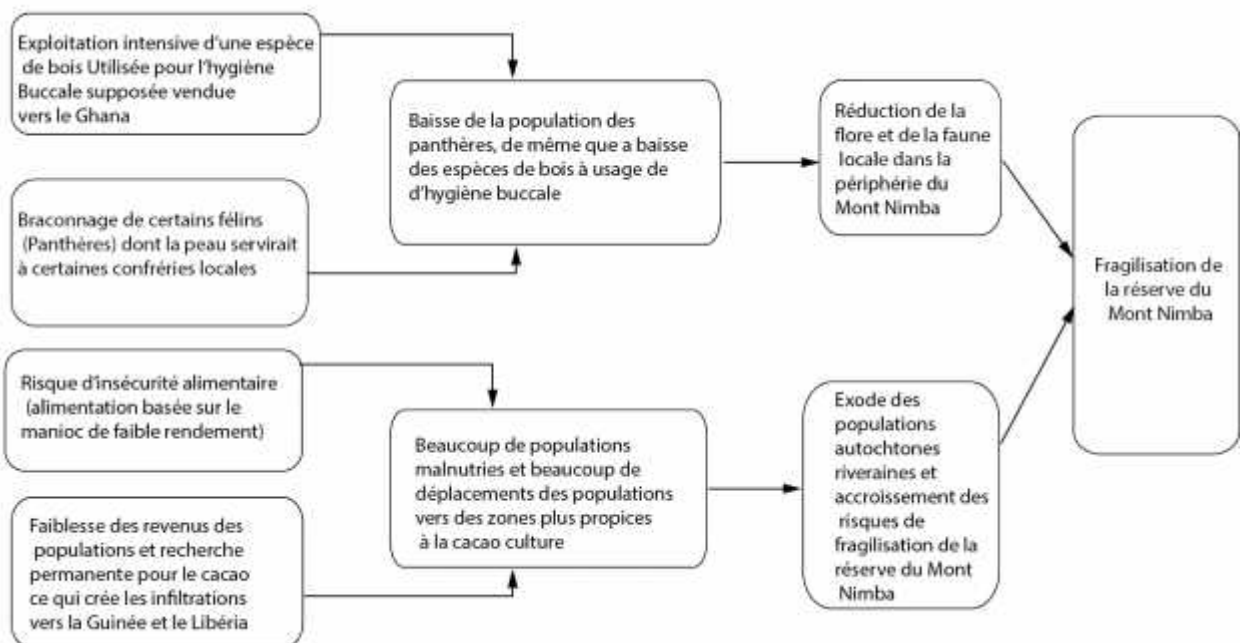
V.4.1-Paysage de la réserve Mont Nimba ou Paysage 1

a)-Description orientée vers l'approche référentielle

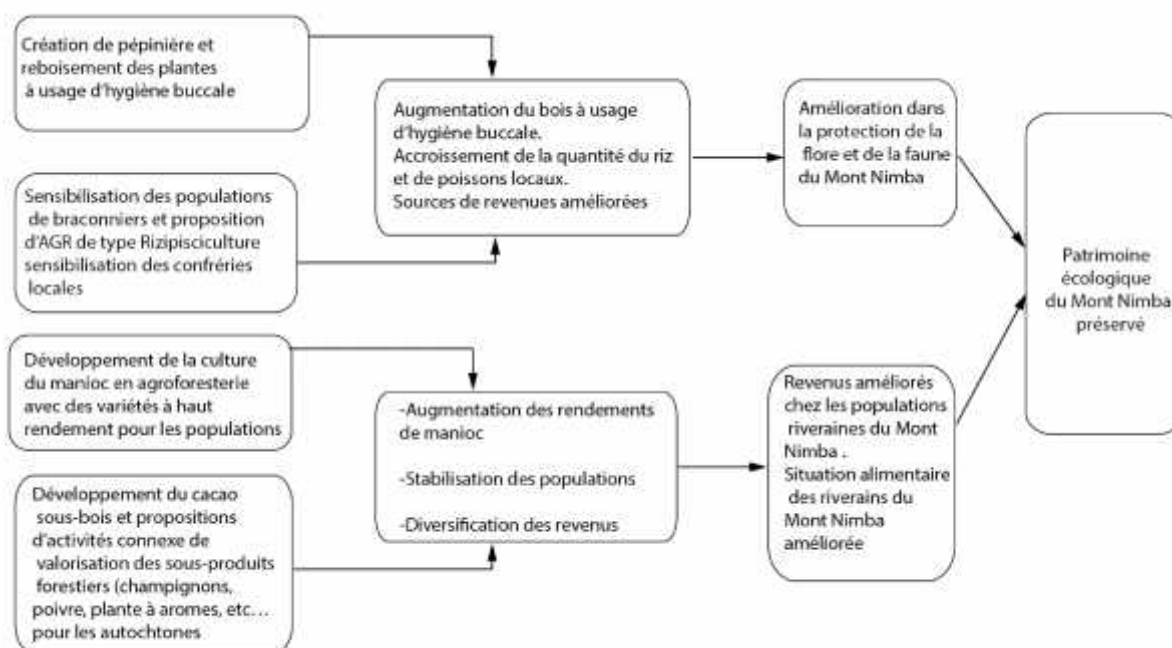
Le paysage de la réserve du mont Nimba s'étend sur 40 km et est situé dans le département de Danané qui appartient à la région administrative du Tonkpi. Ce paysage fait partie des patrimoines de l'UNESCO avec une importante réserve de biodiversité couvrant trois pays : la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Libéria. La partie ivoirienne du Mont Nimba fait 500 hectares selon le Responsable de l'OIPR. Cette partie est très riche en forêts tandis que les parties guinéennes et libériennes sont plus ou moins savaniques. La forêt appartient au secteur ombrophile qui est le fait d'une forêt dense sempervirente. Les essences rencontrées dans ce secteur sont les plus typiques à ce genre de formation végétale. On y rencontre *Turraenthus africana*, *Chrysophyllumperpuleurum* et *Dracaena arborea*.

Dans cette région, la présence de la dorsale guinéenne perturbe le flux des moussons. Le soulèvement fréquent des masses d'air qui en découle favorise la forte pluviosité. Ainsi, la saison des pluies s'étalent sur 7 mois dont les plus humides sont ceux de juin et de septembre. Au cours de ces deux mois, les pluies sont très abondantes. On note, outre l'importante biodiversité de la réserve, que le fleuve Cavally, et son affluent le Nuon, prennent leur source dans le Mont Nimba. Le Nuon draine un réseau de vallées formées par les ondulations de la chaîne du Mont Nimba. Cet affluent qui teint lieu de frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, s'est déplacé d'environ 50 à 100 mètres à l'intérieur du territoire ivoirien. En Côte d'Ivoire, seulement quatre localités sont riveraines à la Réserve du Mont Nimba. Ces localités que sont, Bouan Houyé, Danipleu, Gbapleu et Yeale seront concernées par l'étude.

b)-Arbre des problèmes de la situation référentielle



c)-Approche conceptuelle des solutions et chaines des résultats principaux



d)-Décisions stratégiques au regard des contraintes diverses

Décisions stratégiques / Actions	Résultats attendus / Indicateurs	Bénéficiaires	Axe stratégique du FEM concerné	Sources de vérification
Réaliser des pépinières de l'espèce de bois à usage d'hygiène buccale et faire des reboisements villageois	1 Projet Projet de pépinière couvrant les quatre villages identifiés autour du Mont Nimba : Danipleu, Yeale, Bouan Houyé et Gbapleu	4 localités : Bouan Houyé, Danipleu, Gbapleu, Yeale Population : 3591 habitants	Conservation communautaire des paysages	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Former des comités d'éducation à la lutte contre le braconnage des félins et proposer aux chasseurs des activités de sensibilisation, en les impliquant au Comité d'Education	1 projet Installer des projets de rizipisciculture au bénéfice des chasseurs par groupement villageois dans les étangs aménagés dans les bas bas-fonds dans une approche agroécologique qui maintient l'environnement 4 sites pour les 4 villages 2 ha de riz pluvial et 2 étangs aménagés et empoissonnés en Tilapia Sp par village.	4 localités : Bouan Houyé, Danipleu, Gbapleu, Yeale Population : 3591 habitants	Agroécologie intelligente et innovante	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Développer des champs de manioc à haut rendement en agroforesterie ou en agroécologie	En périphérie des bas-fonds en haute terre peu boisée, réaliser 1 projet de manioc / associé à des légumineuses locales. De 2 ha de manioc / avec boisement par village	4 localités : Bouan Houyé, Danipleu, Gbapleu, Yeale Population : 3591 habitants	Agroécologie intelligente et innovante	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Développement de la cacao	1 projet de 12 ha	4 localités :	Agroécologie	Rapports de

culture sous-bois par une action expérimentale au profit de la Mutuelle de chaque village-servant de champ-école pour chaque paysan. Les revenus serviront un fonds communautaire villageois pour école, centre de santé, centre polyvalent, etc...	Réaliser 12 ha de cacao sous-bois en champ-école pour les 4 villages. Ce qui revient à 3 ha par village.	Bouan Houyé, Danipleu, Gbapleu, Yeale Population : 3591 habitants	intelligente et innovante	projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
---	--	--	---------------------------	--

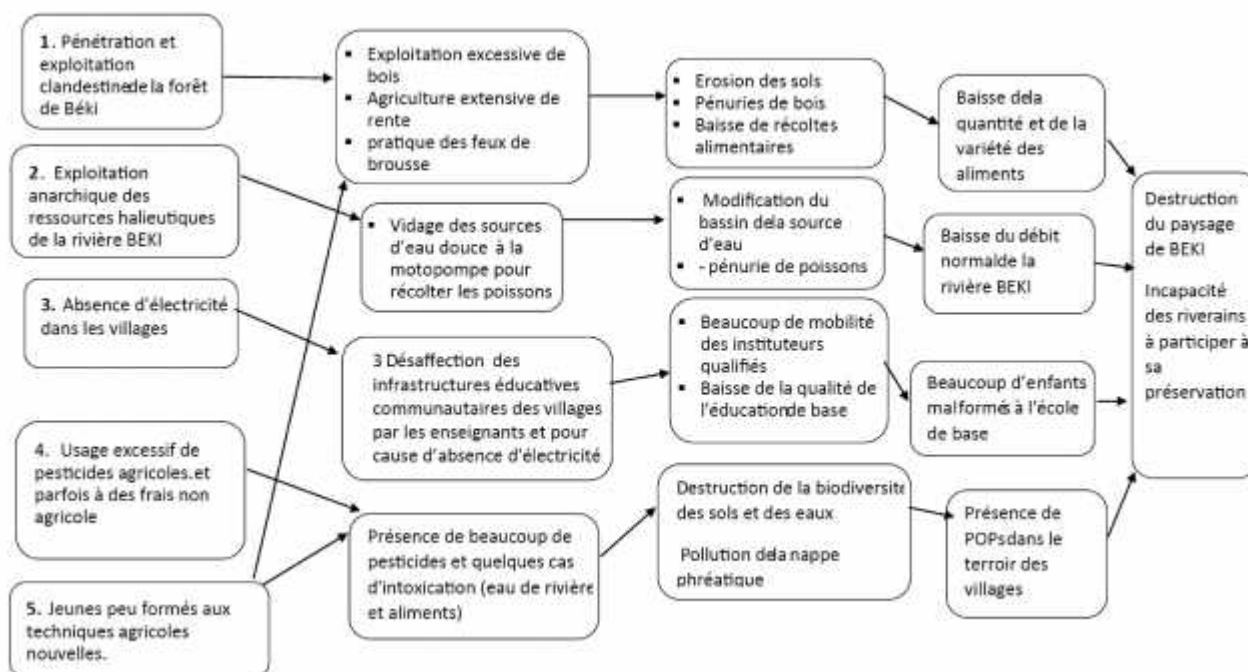
Total : 4 projets

V.4.2-Paysage de Béki ou paysage 2

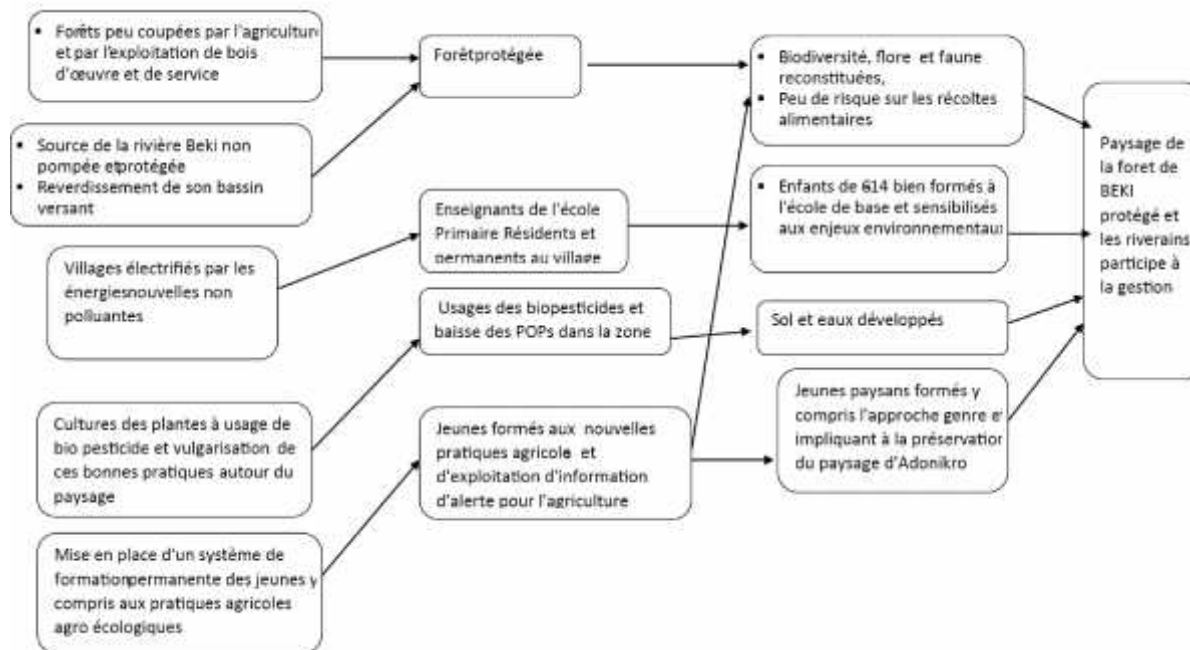
a)-Description orientée vers l'approche référentielle

Situé dans la région administrative de l'Indenié-Djuablin particulièrement dans le Département d'Abengourou, Béki fait partie des cinq Forêts classées de l'est ivoirien. Elle couvre une superficie de 16100 ha. La végétation est de type forêt dense humide semi-décidue qui s'est dégradée par suite d'une activité humaine très intense. Aujourd'hui ce sont des formations secondaires qui ont remplacé les forêts denses dont il reste des lambeaux. Elle est caractérisée par des essences telles que l'Acajou, la Bassam. Béki s'inscrit dans une zone où la pluviométrie annuelle varie entre 1200 et 1400 mm. Le paysage de Béki est localisé dans le bassin versant du fleuve Comoé qui prend sa source dans les plateaux gréseux du Burkina-Faso, dans la région de Banfora. Dans le paysage de Béki, on enregistre trois principales localités situées sur la rive gauche de la forêt classée. Il s'agit des localités de N'grakon, d'Assakro et d'Adonikro.

b)-Arbre des problèmes de la situation référentielle



c)-Approche conceptuelle des solutions et chaines des résultats principaux



d)-Décisions stratégiques au regard des contraintes diverses

Décisions stratégiques / Actions	Résultats attendus / Indicateurs	Bénéficiaires	Axe stratégique du FEM concerné	Sources de vérification
Reverdissement du bassin de la source de la rivière Béki	1 Projet -Une ferme semencière de Acacia sp. Et d'arbres fruitiers -Reboisement de 1-2 ha autour de la source de Béki.	3 localités : Ngrakon, Assakro, Adonikro Population : 6788 habitants	Conservation communautaire des paysages	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Electrification solaire avec capacité à faire fonctionner une chambre froide à usage commercial dans les villages.	1 projet Electrification solaire réalisé à Ngrakon, Assakro et Adonikro	3 localités : Ngrakon, Assakro, Adonikro Population : 6788 habitants	Co-avantage d'accès aux sources d'énergie	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Mise en place d'un comité d'Education, de sensibilisation et d'induction des POPs.	1 projet Création de ferme de biopesticides pour chaque village	3 localités : Ngrakon, Assakro, Adonikro Population : 6788 habitants	Coalitions locales et mondiales de produits chimiques	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Mise en place d'un processus de formation et d'éducation à l'agriculture et l'agroforesterie communautaire.	1 projet de centre d'éducation à l'agroécologie villageoise	3 localités : Ngrakon, Assakro, Adonikro Population : 6788 habitants	Conservation communautaire des paysages	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP

Total : 4 projets

V.4.3-Paysage d'Etrokro ou paysage 3

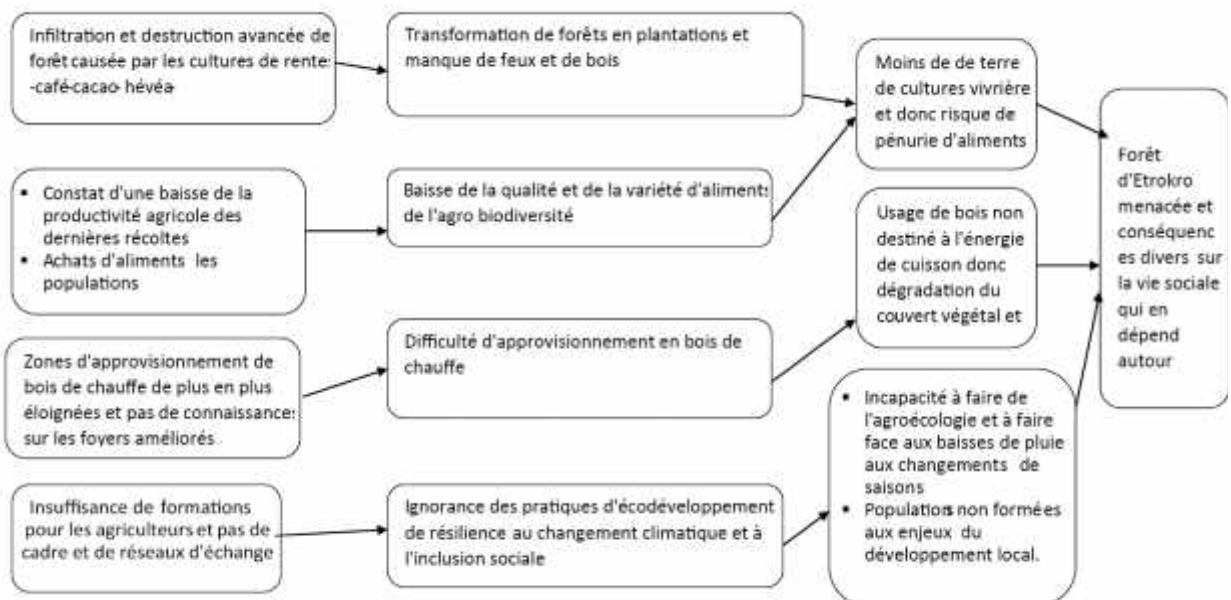
a)-Description orientée vers l'approche référentielle

Le paysage d'Etrokro est localisé dans le département de Daoukro, dans la région d'Iffou. Il est dans la zone du cours moyen du fleuve Comoé. La végétation est constituée de forêt et de savane. Les formations forestières sont des lambeaux de forêt mésophile, de forêts denses semi décidues et de forêt galerie le long des cours d'eau. Les formations savaniques sont généralement de larges mailles de savanes mésophiles parsemées d'arbres et de rôniers. Elles sont parcourues par de nombreuses forêts galeries et contiennent des îlots de reliques de forêts denses sans brûlis. Il existe à côté de ces végétations naturelles, des végétations liées à l'action anthropique (mosaïques forêt-cultures, mosaïques savanes-cultures, cultures).

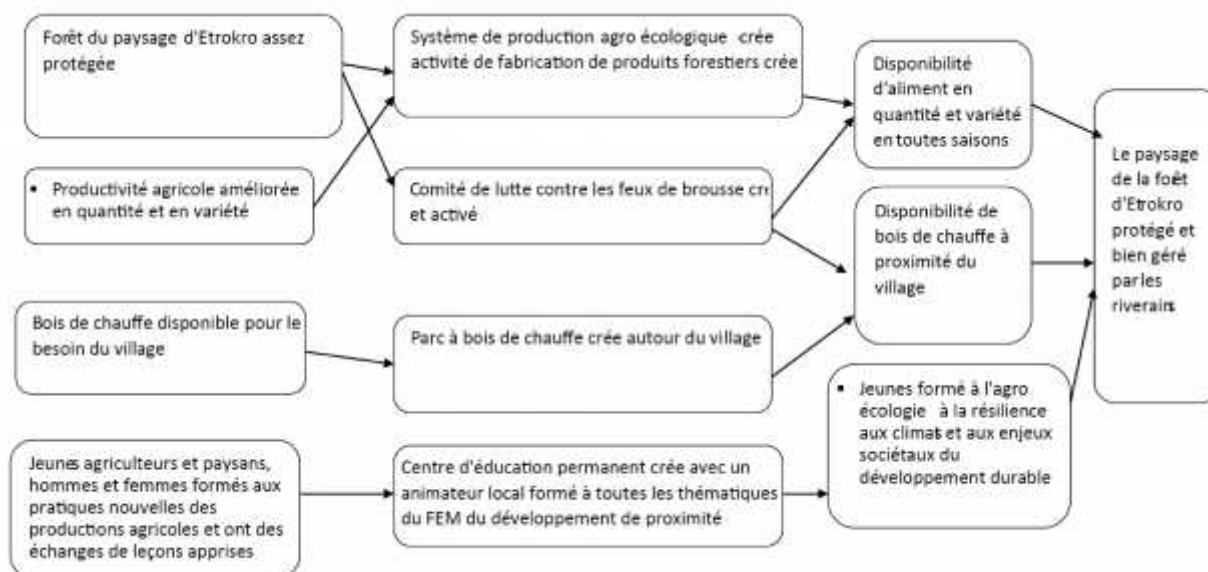
Toute la région est presque occupée par un relief de bas plateau dont les altitudes oscillent entre 100 m et 200 m. Le paysage d'Etrokro bénéficie d'un climat de type tropical humide et chaud avec une alternance de 4 saisons dont deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. Le régime climatique est caractérisé par des précipitations moyennes mensuelles variant entre 11 mm et 198 mm. La hauteur pluviométrique annuelle est de 1155 mm.

Sept principales localités peuvent être observées dans le paysage d'Etrokro et seulement trois d'entre elles sont retenues pour l'étude.

b)-Arbre des problèmes de la situation référentielle



c)-Approche conceptuelle des solutions et chaines des résultats principaux



d)-Décisions stratégiques au regard des contraintes diverses

Décisions stratégiques / Actions	Résultats attendus / Indicateurs	Bénéficiaires	Axe stratégique du FEM concerné	Sources de vérification
Développement du concept de cacao vert en agroforesterie	1 Projet -projet mixte de création de ferme devant fournir en plants de cacao et d'arbres associés et fournir aux paysans des plants égaux en cacao et arbres de reboisement	3 localités : Ettrokro, Adjekro, N'gattakro Population : 4488 habitants	Agroécologie intelligente et innovante	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Création de parc à bois villageois pour pallier le manque de bois de feu.	1 projet Création de parc à bois de <i>Acacia mangium</i> dans les 3 localités	3 localités : Ettrokro, Adjekro, N'gattakro Population : 4488 habitants	Co-avantage d'accès aux sources d'énergie	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Développement de plantations de légumineuses dans aires cultivées pour la refertilisation des terres	1 projet -Développement de champ-école sur les techniques agroforestières et agroécologiques de refertilisation des sols par village	3 localités : Ettrokro, Adjekro, N'gattakro Population : 4488 habitants	Agroécologie intelligente et innovante	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Création d'une Maison polyvalente rurale pour l'éducation permanente de la jeunesse et de la population active	1 projet Maison rurale d'éducation par village, donc 3 maisons	3 localités : Ettrokro, Adjekro, N'gattakro Population : 4488 habitants	Plateforme de dialogue, de planification	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP

Total : 4 projets

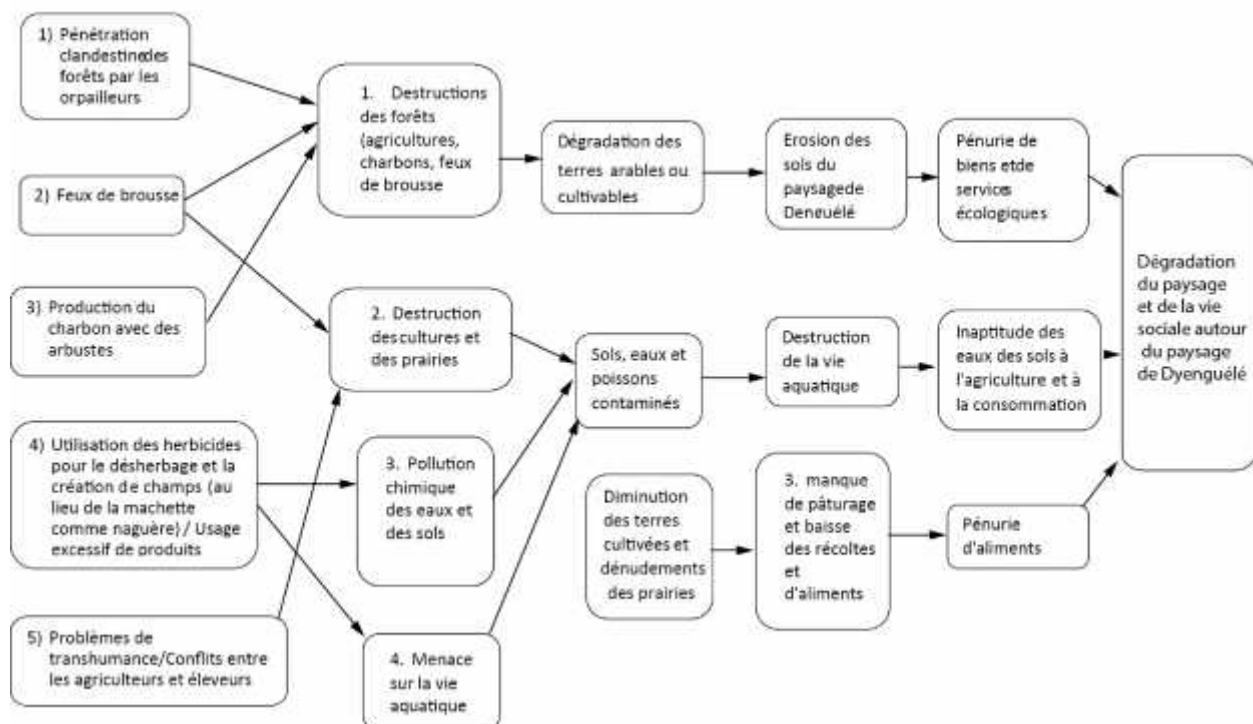
V.4.4-Paysage du Dyenguélé-Odienné ou paysage 4

a)-Description orientée vers l'approche référentielle

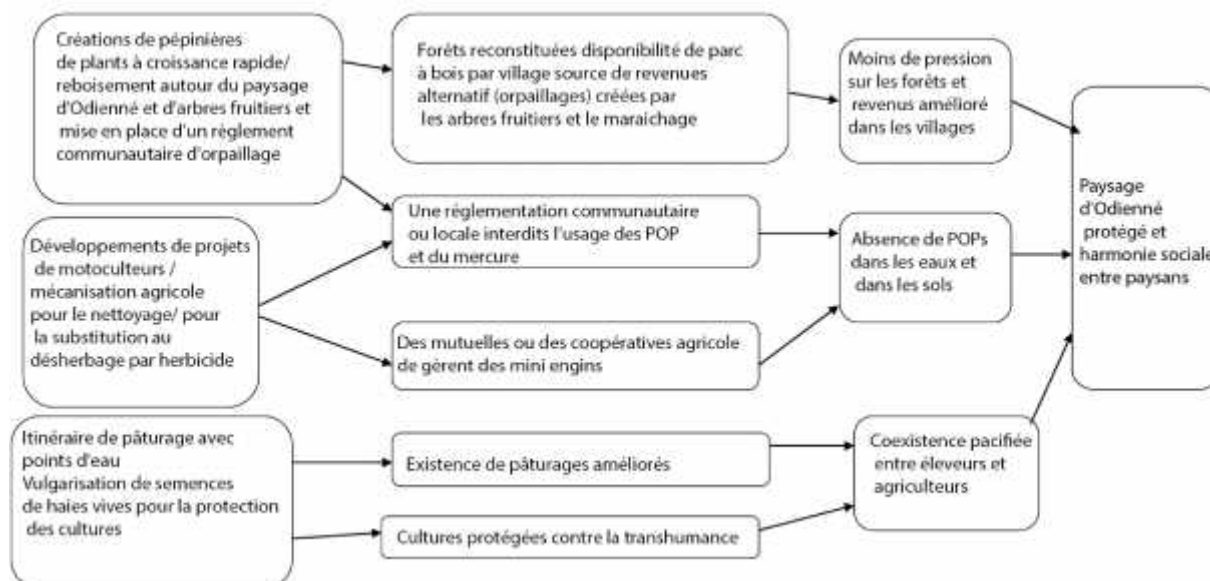
Le paysage du Dyenguélé-Odienné est situé au nord-ouest dans Département d'Odienné, dans la Région du Kabadougou. La région se présente comme un plateau dont l'altitude moyenne varie entre 400 et 450 mètres, des bourrelets se présentent à proximité de la frontière : le paysage est de type forêt claire et savane soudanaise. Le climat de type tropical est caractérisé par deux saisons : une longue saison sèche et une saison de pluies ramassées. Le paysage présente des superficies comprises entre 1 700 ha (Dyenguélé) et 12 000 ha (Odienné). Il est compris entre les affluents du Niger que sont le Baoulé et la Bagoué et appartient sur le plan biogéographique au domaine soudanais, et plus précisément au secteur sub-soudanais qui se décline par le fait d'une savane arborée et/ou savane arbustive et d'une forêt dense sèche. Les forêts denses sèches en milieu sub-soudanais sont des formations végétales composées d'arbustes d'herbacées de type *Andropogon Tectorum* et *Hyparrhenia Chrysargyrea*. Dans ce type de forêt, les espèces ligneuses que l'on rencontre le plus sont *Isobertia Doka*, *Uapaca Togoensis*, *Daniellia Oliveri*, et *Khaya Senegalensis*. Les principales espèces végétales rencontrées dans le secteur sub-soudanais, sont des espèces atypiques comme *Hyparrhenia sp*, *Loudetia Superba*, *Andropogon ivorensis* et *Ctenium elegans*.

Dans ce paysage, neuf localités sont identifiées, cependant, dans le cadre de l'étude le choix s'est porté sur trois localités que sont : Niamasso, Kodougou, Bassekodougou

b)-Arbre des problèmes de la situation référentielle



c)-Approche conceptuelle des solutions et chaines des résultats principaux



d)-Décisions stratégiques au regard des contraintes diverses

Décisions stratégiques / Actions	Résultats attendus / Indicateurs	Bénéficiaires	Axe stratégique du FEM concerné	Sources de vérification
Création de pépinière à croissance rapide et reboisement en périphérie du Mont Dyenguélé et développement d'activités alternatives pour les orpailleurs clandestins.	1 Projet -Une ferme semencière de pépinières de manguiers, agrumes et anacardes crée pour fournir à chaque orpailleur des pépinières pour 2 ha-modèle de plantation en agroforesterie. 1 comité villageois avec une charte interdisant le Mercure.	3 localités : Niamasso, Kodougou, Bassekodougou Population : 909 habitants	Conservation communautaire des paysages	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Appui à un Groupement d'Intérêt Economique constitué de villages retenus pour un nettoyage mécanique des clairières et plantes.	1 charte communautaire par village interdisant les défoliants en désherbants chimiques. Appui à l'acquisition d'un treuil manuel ou mécanique ou d'un mini bouteur bulldozer./ ou de sarclage	3 localités : Niamasso, Kodougou, Bassekodougou Population : 909 habitants	Agroécologie intelligente et innovante	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Aménagement de couloir de transhumance avec un point d'eau. Création d'une ferme de semence de haies vivace pour clôture des champs cultivés	1 couloir de transhumance avec point d'eau. 1 projet de ferme de semence de haies vives (banhania ziziplus).	3 localités : Niamasso, Kodougou, Bassekodougou Population : 909 habitants	Agroécologie intelligente et innovante	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP

Total : 4 projets

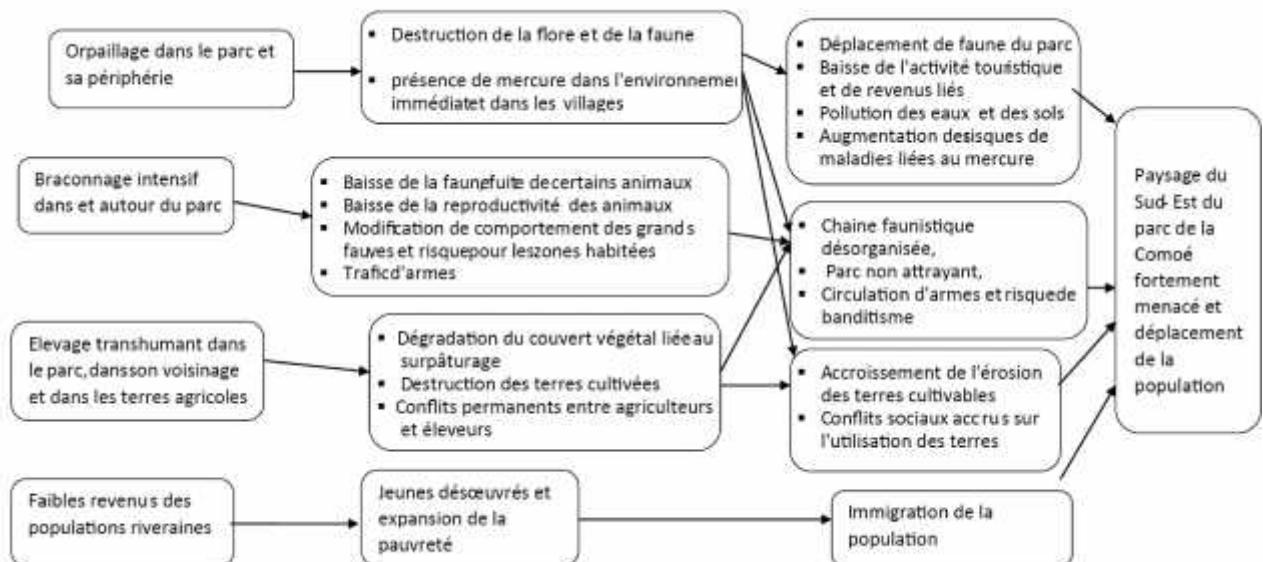
V.4.5-Paysage du Parc National de la Comoé ou paysage 5

a)-Description orientée vers l'approche référentielle

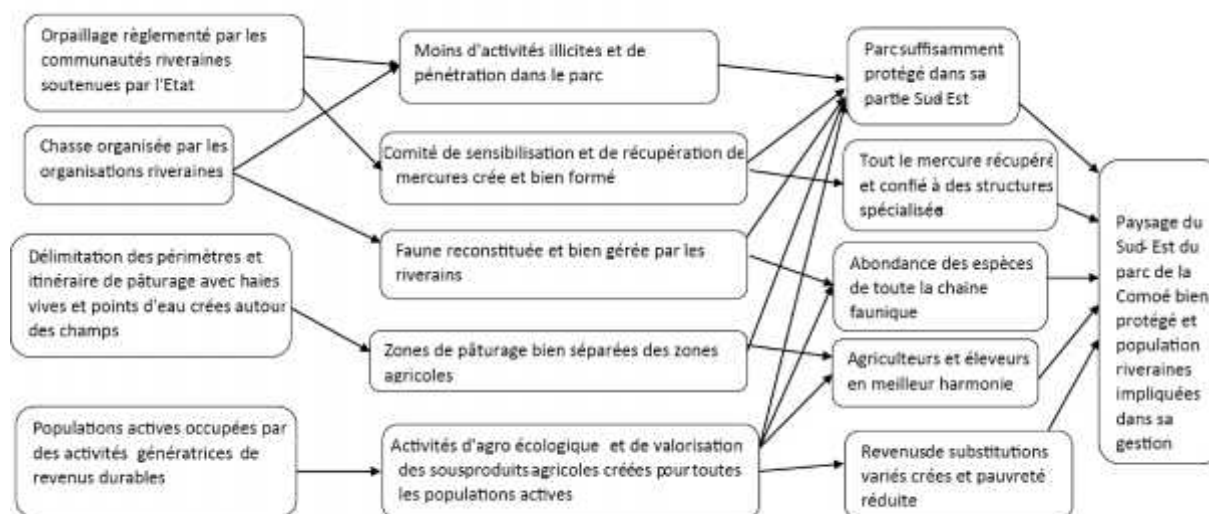
Le parc national de la Comoé, site du Patrimoine Mondial depuis 1983 et réserve de Biosphère de l'UNESCO, est situé au nord-est de la Côte d'Ivoire dans une zone de transition entre la savane soudanienne et la zone forestière guinéenne. Il est caractérisé par une grande diversité biologique et une large gamme de paysages. D'une superficie de 1 149 150 hectares, c'est le plus vaste parc d'Afrique de l'Ouest. Le climat qui prévaut sur l'ensemble du Parc national de la Comoé est du type tropical subhumide. Le parc constitue une vaste plaine d'une altitude moyenne de 300 m. De ces plateaux, émergent certains reliefs : collines en chaînons ou en barres s'élevant à 500-600 m dans les parties centrale et septentrionale, plateaux arénacés ne dépassant pas 350 m dans le Sud-Est. La rivière Comoé qui traverse le parc du Nord au Sud est l'élément dominant du réseau hydrographique. Le parc contient une variété remarquable d'habitats et d'associations végétales typiques : savanes, savanes boisées, forêts claires (*Isobertinia doka*) au Nord du parc, forêts galeries au Sud-Est et prairies riveraines. La situation écologique de transition entre la savane et la zone forestière guinéenne du Parc National de la Comoé fait qu'on y trouve la grande majorité des grands mammifères savanicoles d'Afrique Occidentale auxquels s'ajoutent de nombreuses espèces forestières.

Le secteur choisi pour l'étude se situe au sud du parc. Il est bordé par 21 localités parmi lesquels trois seuls ont été identifiées pour mener l'étude. Il s'agit de la localité de Kakpin, Depingo et Kokpingué.

b)-Arbre des problèmes de la situation référentielle



c)-Approche conceptuelle des solutions et chaines des résultats principaux



d)-Décisions stratégiques au regard des contraintes diverses

Décisions stratégiques / Actions	Résultats attendus / Indicateurs	Bénéficiaires	Axe stratégique du FEM concerné	Sources de vérification
Développement d'activités de substitution pour les chasseurs regroupés en Groupement villageois d'Intérêt Economique (GIE)	1 Projet -Une ferme semencière d'anacardiens, d'agrumes et de Acacia Sp créée -Offre de 2 ha de semences à chaque chasseur inscrit et réalisation de champs individuels en agroforesterie avec d'autres activités de cycle court (tomate, arachide, petit élevage, volaille etc.)	3 localités : Kakpin, Depingo, Kokpingue Population : 1196 habitants	Conservation communautaire des paysages Agroécologie intelligente et innovante	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Création de Comité villageois d'éducation à l'abandon du braconnage et de l'orpaillage	1 projet Une charte d'interdiction de l'orpaillage et du Mercure créée avec un Comité qui anime des séances de formation	3 localités : Kakpin, Depingo, Kokpingue Population : 1196 habitants	Coalitions locales et mondiales de produits chimiques Plateforme de dialogue, de planification	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP
Création de couloir de transhumance avec point d'eau et clôture des champs par des haies vives	1 projet Création de couloir boisé avec pâturage, point d'eau et d'une ferme de semences locales de haies vives pour les agriculteurs 1 projet apicole de création de revenus additionnels	3 localités : Kakpin, Depingo, Kokpingue Population : 1196 habitants	Agroécologie intelligente et innovante	Rapports de projets ; Rapports d'évaluation /visites ; Rapports annuels du SGP

Total : 4 projets

VI-ACTIVITES « NON-GRANTED » OU ACTIVITES HORS SUBVENTIONS A IMPACT COMMUNAUTAIRE : « GRANT-MAKING PLUS »

Dans la mise en œuvre du FEM6, le concept de Grant-Making Plus » a été développé largement par le CPMT et diversement comprise selon le rapport de l'atelier de Marrakech en Juin 2015. Pour la Côte d'Ivoire, de nombreuses activités de publications et audio-visuelles sont entreprises depuis de nombreuses années. Une approche stratégique a été décidée afin de structurer les formations jusque-là réalisées de manière informelle, à la demande des ONG et parfois des structures paraétatiques, en « SGP Training Center ». A ce titre, les actions suivantes pourront être réalisées sur deux (2) années 2016-2018 :

- 1) Formation des ONG et structures associatives diverses ;
- 2) Publications ;
- 3) Réalisation de documentaires ;
- 4) Encadrement des ONG on bénéficiaires du SGP mais qui ont des financements en renforcement de capacités pour la mise en œuvre des projets de développement local participatif.

Une matrice de suivi de ces activités est établie comme suit :

Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Source de vérification	Lien avec les axes stratégiques
1) Formations aux ONG et associations diverses Thématiques ciblées :	Six (6) Ateliers pour 2017 Et six(6) Ateliers pour 2018	10-15 participants par Atelier soit 60-90 bénéficiaires en 2017 10-15 participants ; 60-90 bénéficiaires en 2016	Support didactique communiqué aux auditeurs, au CPMT et au PNUD C/O	oui
2) Publication, édition ou réédition des cahiers techniques	1-Apicluture et conservation de la biodiversité. 2- Le fourneau. amélioré. 3-Le Biogaz 4- L'énergie solaire. 5-Les mangroves. 6-Concepts et pratiques d'Agro-écologie communautaire.	1000 Exemplaires par thématique soit 6000 pour les six(6) livrets	Six (6) cahiers techniques produits sur 2017 et 2018 et distribués à 6000 personnes à travers toutes les régions et communes de Côte d'Ivoire. Au moins 100 OCB sont récipiendaires des documents	oui
3) Encadrement aux ONG hors bénéficiaires	-Appui à la rédaction des statuts et règlements intérieure. -Appui au renforcement des capacités.	10 ONG par an sur les deux années 2017 et 2018	Fiche technique produite par rencontre communiquée aux réseaux d'ONG existant en Côte d'Ivoire et au CPMT.	Oui ou non
4) Production ou diffusion de supports audio-visuels	-diffusion de film sur les Mangroves -l'Energie solaire et les économies d'Energie	Nombre de diffusion par an sur les médias publics ivoiriens	CD ou support divers ou Articles de Presse transmis au PNUD C/O et au CPMT.	oui
5) Supports didactiques numériques ou bibliothèque numérique.	Leçons thématique numérisées sur : - l'Energie communautaire -la biodiversité -la diversité -la gestion des sols et des forêts. -Les POPs	Nombre de personnes formées via ces supports électroniques	Quatre CDs produits sur ces thématiques pour la période 2017-2018	oui

VII-APPROCHE STRATEGIQUE DE L'AFFECTATION DES RESSOURCES

Le volume des ressources du SGP pour 2015-2018 du SGP s'élève à US \$ 400,000.

Selon le scénario 1, dans 5 paysages les ressources pourraient se répartir selon la clé suivante :

- a) US \$ 250,000 pour les 5 paysages à raison de US \$ 50,000 par paysages sans co-financement. Ce qui pourrait permettre de réaliser environ 5 projets de US \$ 10,000 par projet retenu. (au lieu de US \$ 70% 400.000 = US \$ 280 selon le CPMT)
- b) US \$ 100,000 pour les partenariats stratégies avec les agences de développement international et les collectivités décentralisées. Ce qui ferait une moyenne arithmétique d'US \$ 25,000 pour les quatre partenariats potentiels.
- c) US \$ 50,000 pour les projets hors paysages et non cofinancés. Ce qui pourra permettre de réaliser quatre (4) à cinq (5) micro-projets d'US \$10,000 maximum.

Ainsi présenté, la stratégie d'affectation des ressources semble rationnelle et équilibrée malgré sa taille toute modeste.

Selon le scénario 2 d'un (1) seul paysage retenu, la clé pourrait être la suivante :

- a) Us \$200,000 pour le seul paysage retenu ; (au lieu de US \$ 70% 400= 280,000 selon le CPMT)
- b) Us \$150,000 pour les partenariats stratégiques. Il convient de noter qu'au moment de la finalisation du CPS (Février 2017), quatre requêtes de partenariat ont été adressées au SGP ;
- c) Enfin, Us \$ 50,000 seront consacrés à quelques projets, hors paysages retenus, et hors partenariats stratégiques.

Selon le scénario 3, dans 5 paysages avec la priorité au paysage du Mont Nimba, dont les ressources pourraient se répartir selon la clé suivante :

- a) US \$ 200,000 pour le paysage du Mont Nimba.
- b) US \$ 40,000 pour le paysage du parc national de la Comoé.
- c) US \$ 100,000 pour les trois (3) autres paysages (Béki, Dyenguélé, Ettrokro)
- d) US \$ 60,000 pour les partenariats stratégiques.

Le CNP aurait bien voulu avoir comme paysage prioritaire la Comoé, mais comme le Mont Nimba a fait l'objet d'une étude trois années plus tôt à la demande du CPMT, le CNP a décidé de mettre le Mont Nimba en priorité numéro 1. Cependant, si la latitude est donnée au CNP, il pencherait pour la Comoé pour des raisons de facilité de suivi et synergie avec les autres bailleurs de fonds.

Ainsi présenté, la stratégie d'affectation des ressources semble rationnelle et équilibrée malgré sa taille toute modeste.

VIII-DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE

Le document de stratégie de OP6, lorsqu'il sera mis en œuvre à travers le financement et le déroulement des projets communautaires devra permettre d'atteindre différents types de résultats au niveau des trois (3) domaines sous-mentionnés:

1-Processus au niveau du paysage

Au niveau de chaque paysage, un comité local d'appui aux communautés sera créé. Il sera un comité quadripartite : administrations déconcentrées, collectivités locales, ONG relais, et OCBs bénéficiaires. Par exemple dans le paysage du Mont Nimba, lors du processus participatif, il a été possible de rassembler : la préfecture, l'administration des forêts, les ONGs, et OCBs des villages, dans une plate-forme de dialogue. Cette plate-forme doit être répliquée dans les autres paysages afin d'accompagner la mise en œuvre des projets dans les phases suivantes : 1) formulation des projets et, 2) soumission à la coordination, puis 3) appui à la mise en œuvre par l'encadrement et le suivi de l'évaluation locale.

2- Processus au niveau de la Coordination nationale du SGP

Les projets seront toujours améliorés par la coordination avant d'être soumis au processus.

La sélection du Comité National de pilotage, qui est l'organe de décision avant que les projets ne soient soumis au PNUD pour approbation et signature des « Memoranda of agreement ».

Le Memorandum d'accord donne mandat au PNUD pour procéder au décaissement des fonds nécessaires à l'exécution des projets.

3- Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ou le « Monitoring and Learning »

Le suivi est une action continue portée sur la réalisation des objectifs du projet à travers les actions prévues. Pendant que l'évaluation se focalise davantage sur les résultats. La fréquence envisagée pour un suivi, dans la mise en œuvre des projets est d'une fois par trimestre pour chaque projet avec une équipe conjointe composée d'un représentant local du Ministre en charge de l'environnement ; d'un représentant d'une collectivité décentralisée ; et d'un représentant d'une ONG relais et de représentants des communautés bénéficiaires. Cette équipe assurera pour le compte du SGP un suivi réalisé au moins une fois le trimestre. Les rapports de suivi seront diffusés à toutes les composantes de la plate-forme de suivi et évaluation et au SGP. Le coordonnateur selon les ressources et la logistique disponibles effectuera au moins une visite de chaque projet dans l'année. Les membres du CNP peuvent participer aux visites.

a- Les parties prenantes sont réunies au sein du comité local d'appui aux communautés pour le développement local participatif. À cet effet, elles seront en amont, pendant l'exécution et en aval de chaque projet ; cela veut dire plus clairement,

b- Elles participent avec les OCBs à la définition de la pertinence du projet, avec les priorités nationales et locales et les attentes du FEM. Nombre de microprojets de développement locaux sont autant que possible financés par les pouvoirs décentralisés.

c- S'agissant du suivi, les expériences passées et actuelles, montrent qu'il est nécessaire qu'une plate-forme de suivi ou qu'un comité de suivi soit mis en place. Il faut autant que possible si le projet est cofinancé les pouvoirs décentralisés, leur demander de créer une ligne budgétaire de suivi du projet. Ceci leur permet de vérifier la qualité de l'utilisation de leur cofinancement.

Dans le cas où le projet est exclusivement financé par le SGP sans contrepartie disponible des pouvoirs décentralisés, la ligne budgétaire propre au projet, relative au suivi interne, devrait pouvoir financer les visites de terrain de certaines parties prenantes à l'exception du Coordonnateur National. Ce montant est resté dans les limites de 10% à 20% des coûts des projets pour des phases écoulées. Idéalement dans le

comités de suivi, le SGP espère recevoir des rapports parallèles ou consolidés par toutes les parties prenantes. Au plan pratique :

- un rapport proviendra des OCB par trimestre ;
- un rapport proviendra des ONG relais par trimestre ;
- un rapport des pouvoirs décentralisés par trimestre.

Tableau : Plan de suivi et évaluation à l'échelle du projet communautaire

Niveau individuel du projet SGP		
Activité de suivi et évaluation	Parties responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base	Bénéficiaires, Coordonnateur National	Pendant les phases de conception et de formulation du projet
Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers (en fonction du calendrier de décaissement convenu dans la convention de financement)	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	A toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Visite de site ciblé par la proposition de projet (si nécessaire / effectivité des coûts)	Coordonnateur National, Assistant de Programme	Avant l'approbation du projet, au moment approprié
Visite de site du projet (si nécessaire / effectivité des coûts)	Coordonnateur National, CNP	En moyenne, une visite par an, au moment approprié
Visite d'évaluation de site de projet par le Coordonnateur National (si nécessaire / effectivité des coûts)	Coordonnateur National, CNP	A la fin du projet, au moment approprié
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après la fin des activités du projet
Rapport d'évaluation du projet (si nécessaire / effectivité des coûts)	Coordonnateur National, CNP, autre partie	Après la fin des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera intégrée dans la base de données globale des projets SGP	Coordonnateur National, Assistant de Programme	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet

VIII-1-AGREGATION DES IMPACTS DES PROJETS NOTAMMENT AU PLAN ECOLOGIQUE POUR MONTRER LE BENEFICE ECOLOGIQUE MONDIAL

L'agrégation des impacts des projets au plan écologique se fera en utilisant différents outils :

1. Une carte des paysages par des approches communautaires permettra d'indiquer le nombre d'hectares de terre riche en biodiversité protégés par le projet. Le programme pourra établir aussi des corrélations entre la richesse en biodiversité et la superficie concernée, de même qu'avec les strates du couvert forestier ;
2. S'agissant de la dégradation des terres, on utilisera le cumul des superficies réhabilitées ou protégées ;
3. En fin de domaine des économies d'énergie, il faudra évaluer le nombre de tonne de CO2 évités. Des outils mathématiques permettent de mesurer les économies selon le type de projet : photovoltaïque, fourneaux améliorés ;
4. Concernant les POPs, le nombre de tonne ou de kilogramme de POPs évités permet d'agréger les données (voir Annexe pour les indicateurs de OP6).

Ces éléments permettent d'indiquer la contribution du SGP Côte d'Ivoire à l'effort mondial du FEM.

Tableau : Plan de suivi et évaluation au niveau du programme national

Niveau du programme national SGP		
Activité de suivi et Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Revue de la stratégie nationale	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, CPMT	Début de la 6 ^{ème} Phase Opérationnelle
Revue du portefeuille stratégique national	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National	Une fois pendant la durée de la 6 ^{ème} Phase Opérationnelle
Réunion du Comité National de Pilotage	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, PNUD	Minimum 4 fois par an
Evaluation des Performance et Résultats du Coordonnateur National	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, PNUD, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National résultant du Rapport Annuel	Coordonnateur National le présente au CNP et au CPMT	Une fois par an
Rapport Financier 4-in-1 Report	Coordonnateur National, / Assistant de programme, UNOPS	Chaque semestre

VIII.2-STRATEGIE DEMOBILISATION DESRESSOURCES

La stratégie de mobilisation des ressources du PMF/FEM est fondée sur une analyse des opportunités en termes de co-financements au niveau national. La pratique des années écoulées montre l'existence de capacités de co-financements au niveau local avec les pouvoirs locaux. Notre stratégie consiste à faire le « marketing » des bonnes pratiques du PMF/FEM, celles expérimentées avec succès au niveau national et celles expérimentées par les autres pays avec beaucoup de facteurs favorables de réussite en Côte d'Ivoire.

Cette approche du « marketing » des bonnes pratiques repose sur le constat qu'après deux décennies d'existence, le PMF/FEM dispose d'un « portefeuille stratégique » de projets à fort potentiel de réussite. Donc il faut éviter de disperser les efforts en concentrant l'action sur ces types de projets, la mobilisation des ressources exploiter divers créneaux dont celui des OSCs, celui du CNP, celui des opportunités offertes par le PNUD à l'intérieur du SNU à travers les projets ciblant la lutte contre la pauvreté au niveau local.

VIII.3-PERENNISATION ET CONSOLIDATION DES ACQUIS

Consolider un programme avec peu de ressources financières et matérielles, et avec peu de ressources humaines, constitue un défi stratégique majeur.

Cela n'est possible que si la consolidation s'appuie sur un environnement de convergence d'acteurs multiples.

Le SGP Côte d'Ivoire s'est attelé depuis toujours à réussir de tels défis. De nombreuses stratégies de pérennisation ont été élaborées depuis près de dix (10) ans. Pour OP6 la pérennisation pourra se construire autour des actions de « grant-making + » dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, le CPMT pourrait lui aussi proposer une vision de pérennisation afin de servir de point d'ancrage aux pays concernés.

CONCLUSION ET ANNEXES

CONCLUSION

Le processus de formulation du CPS OP6, pour la Côte d'Ivoire prend en compte des acquis du SGP. Ce processus voulu participatif s'est appuyé sur des activités antérieures à l'atelier de Marrakech au Maroc en juin 2015, au cours duquel l'approche paysagère a été adoptée comme approche Stratégique du SGP pour OP6 ; il s'agit notamment de l'atelier des trois (3) pays voisins du Mont Nimba.

Le document de stratégie nationale de la Côte d'Ivoire pour l'utilisation des fonds de micro financements pour la sixième Phase Opérationnelle (OP6) s'est construit autour de cinq (5) paysages (Mont Nimba, Forêt de Béki, Parc de la Comoé, Forêt d'Ettrokro, Complexe Dyenguélé-Odiénné). Le choix de ces 5 paysages porte sur les critères que sont l'Importance Nationale, l'Importance Mondiale, les Menaces anthropiques actuelles, l'Engagement des pouvoirs locaux dans la protection du site, l'Opportunités actuelles de financement par les autres bailleurs fonds et sur la Capacité à réaliser un suivi aisé des actions. ; Ce choix s'est aussi fait à partir des concertations entre les parties prenantes dans un processus de dialogue participatif.

Dans ce document, il a été question d'identifier les problèmes de chaque paysage. De par ces problèmes, l'on a pu établir l'approche conceptuelle des solutions qui ont abouti à l'élaboration des décisions stratégiques propres à chaque paysage. Aussi, une approche stratégique de l'affectation des ressources a-t-elle été conçue en considérant trois (3) scénarii possibles.

La méthodologie adoptée a permis de mettre en exergue au total 20 projets en raison de 4 projets par paysage. Ce total peut changer selon le scénario retenu. Si le Mont Nimba ou la Comoé devenait paysage prioritaire, le nombre de projets passerait de 4 à 15 ou 16 selon le scénario 3, soit un total de 32 projets pour OP6.

En outre, s'il y a un acquis majeur réalisé par le SGP Côte d'Ivoire et devant être considéré comme un avantage comparatif dans les programmes et projets mis en œuvre en Côte d'Ivoire, c'est celui de près de dix (10) années de partenariat et de cofinancements réussis avec les collectivités décentralisées. Ces acquis ont été pris en compte par les différentes équipes de consultants lors de la formulation du CPS.

Quelques nouveaux partenariats sont également demandés au SGP. Il s'agit cette fois, d'agences régionales ou internationales de développement. De telles opportunités doivent être prises en compte si le SGP veut élargir son volume de ressources octroyées aux OCBs; puisque leurs apports s'ajouteront au US \$ 400,000 attendus du CPMT.

Le processus a été long, bien qu'ayant commencé assez tôt. De nombreuses difficultés indépendantes de l'équipe de SGP, sont apparues dans le processus de la prise en compte des remarques du CPMT.

C'est donc, fort de ce constat, qu'un Comité Ad hoc restreint, s'est attaché à élaborer un nouveau document de stratégie.

Un atelier d'approbation du Comité National de Pilotage s'est tenu le 10 mars 2017 afin que le Document soit transmis immédiatement au PNUD C/O et au CPMT du SGP à New York. Des ateliers régionaux seront tenus après l'approbation du CPMT dans les paysages retenus.

ANNEXE

Indicateurs au niveau des projets pour OP6

Les éléments suivants représentent le noyau d'indicateurs au niveau des projets pour OP6 :

Biodiversité(BO)

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aire du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencées
- Hectares d'aires protégées influencées
- Hectares d'écosystème importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres / marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

Changement Climatique(CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de Carbone :

- o Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bienvouloir spécifier*) ;
- o Pratiques de transport écologiquement durable (*bienvouloir spécifier*) ;
- o Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bienvouloir spécifier*) ;
- o Autres (*bienvouloir spécifier*).

- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faibles émissions de GES ;
 - Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
 - Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à CO2 de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

Dégradation des Sols (LO) & Gestion Durable des Forêts (SFM)

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilités ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres forestières.

Eaux Internationales (IW)

- Hectares de rivières / bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des pas ;
- Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérées durablement ;

- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.
- Polluants Organiques Persistants (POPs)
- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

Influence des politiques, développement des capacités & innovations (tous les domaines d'intervention)

- Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés

bienvouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio

bienvouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées

bienvouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques locales ou régionales influencées (niveau d'influence 0-1-2-3-4)

bienvouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques nationales influencées (niveau d'influence 0-1-2-3-4)

bienvouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) obligatoire pour tous les projets;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire
- Nombre de jours d'augmentation pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent dollars américains).

Autonomisation / Capacitation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.